

# COMMUNE de MAYENNE



## Rapport de Présentation du budget principal BUDGET PRIMITIF 2024



## Table des matières :

- I) Les mesures nationales concernant les collectivités locales
- II) L'évolution de la population de Mayenne
- III) Section de fonctionnement 2024
  - A. Les recettes de fonctionnement
    - 1) Structure des recettes de fonctionnement
    - 2) La fiscalité 2024
    - 3) Les dotations et participations 2024
    - 4) Les produits de nos services
    - 5) Les autres produits
  - B. Les dépenses de fonctionnement
    - 1) Structure des dépenses de fonctionnement
    - 2) Les dépenses de personnel
    - 3) Les dépenses des services
    - 4) Les atténuations de produits
    - 5) La subvention au CCAS
    - 6) Les subventions aux associations
    - 7) Les autres dépenses des autres charges de gestion courante
    - 8) Les provisions
    - 9) Les charges financières
    - 10) Les dépenses imprévues
    - 11) Les amortissements
    - 12) Le virement à la section d'investissement
- IV) Section d'investissement 2024
  - A. Les recettes d'investissement
    - 1) Le FCTVA
    - 2) Les autres recettes d'investissement
    - 3) Les financements publics externes
    - 4) Les reports 2023
  - B. La capacité à investir 2024
  - C. Les dépenses d'investissement
    - 1) Le remboursement du capital de la dette
    - 2) Le programme d'investissement 2024
    - 3) Les reports 2023
- V) La structure de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- VI) Les ratios 2024

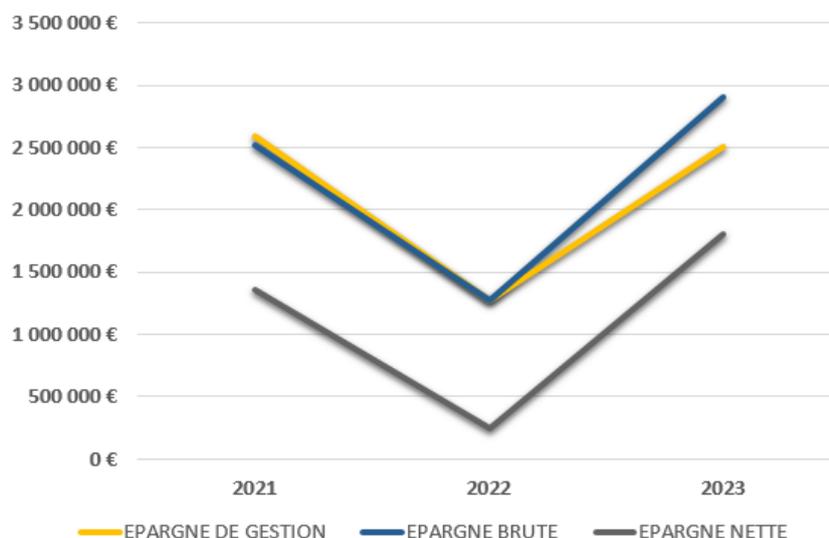
## Introduction

Face à l'inflation persistante en 2023 qui a considérablement déstabilisé l'exercice 2022 (énergie, produits alimentaires, augmentation du point d'indice, hausse des taux d'intérêts ...) et entraîné une réduction de nos épargnes, la Ville a été contrainte en 2023 de **s'adapter** et **d'agir** pour ne pas voir réduire ses marges de manœuvre.

Sa décision pour le budget 2023 d'utiliser le levier fiscal (+3% sur les 3 taux) couplée au relèvement des bases fiscales de 7,1%, cumulée à un acompte d'indemnisation d'assurance (500 000 €) et des économies de gestion lui ont permis de redresser la situation financière et d'améliorer nettement ses épargnes en 2023 comme le montre les tableau et graphe ci-après.

	Comptes administratifs		
	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courantes	17 169 221 €	17 341 408 €	18 336 999 €
Dépenses de fonctionnement courantes	14 848 309 €	16 315 887 €	16 070 765 €
travaux en régie	264 591 €	242 148 €	235 373 €
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>2 585 503 €</b>	<b>1 267 670 €</b>	<b>2 501 607 €</b>
Résultats financiers	-146 608 €	-139 219 €	-141 922 €
Résultats exceptionnels	75 679 €	110 037 €	46 353 €
Indemnité assurance Hall		40 000 €	500 000 €
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>2 514 575 €</b>	<b>1 278 487 €</b>	<b>2 906 038 €</b>
Remboursement du capital de la dette	1 160 797 €	1 033 879 €	1 104 923 €
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 353 778 €</b>	<b>244 609 €</b>	<b>1 801 115 €</b>

Évolution des épargnes sur 3 ans



A souligner la performance des taux de réalisation 2023 qui ressortent à 89,1 % pour les dépenses d'équipement, à 95,4 % pour les dépenses de fonctionnement et à 99,9 % pour les recettes de fonctionnement.

**Le budget 2024 est construit à partir des éléments suivants :**

- ✓ Les transferts de compétences n'étant pas finalisés, aucune prévision n'a été effectuée en ce sens. Le budget 2024 a été bâti à isopérimètre,
- ✓ Sans indemnité d'assurance pour le sinistre du hall d'exposition considérant le manque de lisibilité à ce stade de l'année et les arbitrages en cours entre compagnies d'assurance,
- ✓ Pour la première année en M57 avec des amortissements calculés au prorata temporis qui nécessiteront un ajustement des crédits suivant la réalisation du programme d'équipement 2024,
- ✓ Sans crédits ouverts en fonctionnement et en investissement pour les dépenses imprévues du fait de la fongibilité désormais possible avec la nouvelle nomenclature M57 sur les chapitres des 2 sections (à l'exception du chapitre des charges de personnel),
- ✓ Avec le maintien des 3 taux d'imposition à leurs niveaux de 2023,
- ✓ Avec les enseignements du ROB qui nous incitent à : 1° davantage de prudence en termes de dépenses de fonctionnement et à des arbitrages à venir en cours d'exercice ; 2° revoir notre politique tarifaire ; 3° être attentif aux annonces gouvernementales liées à la réduction du déficit public (5,5% du PIB en 2024),
- ✓ La déclinaison du Programme Pluriannuel d'Investissement avec pour le budget 2024 : la rénovation PM Curie, la rénovation du centre technique municipal, les aménagements cyclables boulevard Pierre Mendès France, les travaux à la basilique Notre Dame. Seront priorités les investissements vertueux et notamment ceux qui génèrent des économies de fonctionnement mais aussi ceux qui contribuent à la taxonomie verte (neutralité climatique).

Le budget primitif 2024 est proposé avec une **reprise anticipée des résultats 2023** avant l'adoption du compte administratif laquelle interviendra courant juin 2024. Ces résultats 2023 sont excédentaires en section de fonctionnement de **3 191 504,75 €** et déficitaires en section d'investissement de **1 203 126,31 €**. Considérant le besoin de financement de la section d'investissement 2023 de 2 800 839,72 €, la reprise de résultat excédentaire de fonctionnement 2024 sera de **390 665,03 €**.

Le volume budgétaire du budget primitif 2024 du budget principal, tous mouvements confondus est de **32,7 2M€**.

Volume budgétaire BP 2024	DÉPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
<b>RESULTAT 2023 FONCTIONNEMENT</b>				<b>390 665</b>
	16 518 131	2 532 869	18 287 777	372 558
	<b>19 051 000 €</b>		<b>19 051 000 €</b>	
<b>RESULTAT 2023 INVESTISSEMENT</b>		<b>1 203 126</b>		
	12 148 835	372 558	11 191 650	2 532 869
	<b>13 724 519 €</b>		<b>13 724 519 €</b>	
<b>VOLUME BUDGÉTAIRE BP 2024</b>	<b>32 775 519 €</b>		<b>32 775 519 €</b>	

Rappel BP 2023 après décision modificative : volume budgétaire (tous mouvements confondus) : **29 961 899 €**.

## I) Les mesures nationales concernant les Collectivités

En matière fiscale :

- ✓ Quelques rappels :
  - Suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRS) entre 2018 et 2020 pour 80% des ménages puis entre 2021 et 2023 pour les 20% des ménages restants (-30%, -65% et -100%),
  - Dans le produit fiscal des communes la THRS est remplacée par la part du taux du foncier bâti du Département,
  - A partir de 2023 les communes retrouvent leur pouvoir de taux sur les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (taux de TH gelé entre 2020 et 2022),
  - Réduction de moitié de la valeur locative foncière des établissements industriels (LFI 2021),
  - 70% de l'investissement public en France est porté par les collectivités locales,
  - Dans le budget des collectivités désormais les recettes de fiscalité sans pouvoir de taux sont majoritaires.
- ✓ LFI 2024 :
  - Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,8 %.  
Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation calculé à partir des indices des prix à la consommation hors tabac entre nov n-1 et nov -2 est fixé pour 2024 à **1,038**. Ce coefficient sert de base de calcul pour faire évoluer les bases fiscales de taxes foncières et de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires de **3,8%**. Pour information, ce pourcentage était de 7,1% en 2023 ; 3,4% en 2022 ; 0,2% en 2021 et 1,2% en 2020.
  - Report de l'entrée en vigueur de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels
  - Report de 2026 à 2028 de la révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation.

En matière de Dotations :

- ✓ LFI 2024 :
  - Le total des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales passe de 53,12 Mds € en 2023 à 54,3 Md€ en 2024 dans la LFI 2024 soit +1,13 Mds€ (+2,1%), qui compte tenu de l'inflation anticipée à 3,5%, se traduit en € constants à une baisse des concours financiers,
  - En 2024, hausse des dotations péréquatrices (DSU à + 140M€ et DSR à + 150M€)
  - Elargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'aménagement de terrains à compter du 01/01/2024,
  - L'enveloppe nationale du fonds vert est portée de 2Mds e en 2023 à 2,5 Mds € en 2025 dans le cadre du soutien des investissements de transition écologique (éclairage public ; prévention des inondations ; renaturation en ville ; reconquête des friches ...)
  - Pas de contrôle de l'évolution des dépenses des collectivités par l'Etat au titre de la maîtrise des dépenses publiques.

## II) L'évolution de la population de MAYENNE

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elles sont millésimées 2021.

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/04/2024  
Publication : 16/04/2024

Mayenne	En vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	En vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
	Légale au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	Légale au 1 <sup>er</sup> janvier 2020
<b>Population municipale</b>	12 900	12 805
<b>Population comptée à part</b>	677	690
<b>Population totale</b>	<b>13 577</b>	<b>13 495</b>

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (les étudiants, les personnes résidants dans une maison de retraite, les personnes résidants dans une communauté religieuse ou dans une caserne, les personnes sans domicile fixe).

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part. Elle sert de référence au calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et des ratios.

La population municipale progresse en 2024 à Mayenne, ce qui est un facteur favorable pour le calcul de la DGF et plus généralement implique un effet dynamisant sur nos recettes.

### III) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe :

- ✓ toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de transfert de charges, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions)
- ✓ toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des prestations de services.

**En 2024, la section de fonctionnement présente un budget à hauteur de 19 051 000 € après reprise anticipée du résultat de fonctionnement excédentaire de 2023 de 390 665,03 €.**

#### **A. Les recettes de fonctionnement 2024**

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 (donnant lieu à encaissement) s'établissent à 18 287 777 €, avec en prépondérance les recettes fiscales (impôts et taxes) qui constituent **66%** des recettes réelles de fonctionnement 2024 et 38% pour les impôts directs des contribuables, 23% pour l'attribution de compensation versée par Mayenne Communauté.

## 1) Structure des recettes de fonctionnement 2024

LES RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Fiscalité locale (3 taxes, Taxe électricité, droits de mutation, droits de place, emplacements publicitaires)	7 953 552	8 045 486	8 250 243	204 757 €	3%
Fiscalité reversée (Attribution de Compensation, DSC, FPIC)	4 552 158	4 552 158	4 111 259	-440 899 €	-10%
Dotations et participations	3 020 337	3 143 957	3 303 022	159 065 €	5%
Produits des services	2 104 385	2 111 656	2 098 668	-12 988 €	-1%
Autres produits	1 303 714	1 070 403	524 585	-545 818 €	-51%
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 934 146</b>	<b>18 923 659</b>	<b>18 287 777</b>	<b>-635 882 €</b>	<b>-3%</b>
Résultat de fonctionnement n-1	997 708	997 708	390 665	-607 043 €	-61%
Opérations d'ordre	370 354	355 820	372 558	16 738 €	5%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 302 208</b>	<b>20 277 187</b>	<b>19 051 000</b>	<b>-1 226 187 €</b>	<b>-6%</b>

Les recettes réelles 2024 enregistrent une diminution globale de 3% au regard du réalisé 2023. Cette baisse de 635 882 € a deux origines. La première relève du transfert du contingent SDIS à Mayenne Communauté (fin de l'interface financière au 01/01/2024) se traduisant par une baisse de l'Attribution de Compensation (AC) de 440 062 €. La seconde baisse provient de l'absence d'inscription budgétaire au stade du budget primitif de recette d'indemnisation d'assurance dans le cadre du sinistre du hall. En 2023, un acompte de 500K€ a été reçu à ce titre.

Les recettes d'ordre diminuent en lien avec la baisse de la reprise du résultat excédentaire de 2023 (-607 043 € par rapport au résultat 2022 repris au budget 2023).

## 2) Les impôts et taxes 2024

Avec la M57, les recettes issues des impôts et taxes sont désormais classés en 2 chapitres distinguant les recettes de la fiscalité locale (3 taxes, taxe électricité, droits de mutation, droits de place, emplacements publicitaires) et la fiscalité reversée par des tiers (Attribution de Compensation, Dotation de Solidarité Communautaire, Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales).

Ces deux chapitres atteignent pour 2024 un total de 12 361 502 € ce qui représente un poids sur le budget total de fonctionnement de 65%.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Impôts directs locaux - taxes ménages -	7 106 552 €	7 168 390 €	7 384 243 €	215 853 €	3%
Rôles supplémentaires		949 €	- €	-949 €	-100%
Emplacements publicitaires	115 000 €	128 010 €	130 000 €	1 990 €	2%
Taxe additionnelle aux droits de mutation	380 000 €	393 843 €	400 000 €	6 157 €	2%
Droits de place	21 000 €	20 581 €	21 000 €	419 €	2%
Taxe sur l'électricité	331 000 €	333 687 €	315 000 €	-18 687 €	-6%
Autre fiscalité locale		27 €		-27 €	-100%
<b>SOUS TOTAL FISCALITÉ LOCALE</b>	<b>7 953 552 €</b>	<b>8 045 486 €</b>	<b>8 250 243 €</b>	<b>204 757 €</b>	<b>3%</b>
Attribution de Compensation	4 343 058 €	4 343 058 €	3 902 996 €	-440 062 €	-10%
Dotation de Solidarité Communautaire	45 837 €	45 837 €	45 000 €	-837 €	-2%
Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales	163 263 €	163 263 €	163 263 €	0 €	0%
<b>SOUS TOTAL FISCALITÉ REVERSÉE</b>	<b>4 552 158 €</b>	<b>4 552 158 €</b>	<b>4 111 259 €</b>	<b>-440 899 €</b>	<b>-10%</b>
<b>TOTAL FISCALITÉ</b>	<b>12 505 710 €</b>	<b>12 597 644 €</b>	<b>12 361 502 €</b>	<b>-236 142 €</b>	<b>-2%</b>

### a) Les recettes de la fiscalité locale = 8 250 502 €

Les recettes issues de la fiscalité locale (chapitre 731) progressent de 3% à + 204 757 € sous l'effet essentiellement de la revalorisation forfaitaire des bases des 3 taxes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires THRS, taxe sur le foncier bâti TFB, taxe sur le foncier non bâti TFNB).

➤ Les 3 taxes :

Deux Rappels :

1° Jusqu'à 2020, les impôts directs locaux étaient composés de la taxe d'habitation (sur les résidences principales et les résidences secondaires), des taxes foncières sur le bâti et le non bâti ;

Avec la réforme de la taxe d'habitation, en application pour les collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et remplacée par la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties. En compensation de cette perte de produit de taxe d'habitation, la Ville bénéficie de la part départementale sur le foncier bâti en récupérant le taux 2020 du Département. Ainsi en 2023 notre taux de référence est de **39,48%** soit le taux communal de 2020 de 19,62 % + le taux du Département de 19,86%.

2° Autre mesure nationale ayant des répercussions sur la fiscalité, celle liée au plan de relance (LF 2021 article 29) qui supprime 50% de la valeur locative des établissements industriels sur le foncier bâti. Cette perte de recette pour la Ville est intégralement compensée par le versement d'une allocation compensatrice depuis 2021 (inscrite au chapitre des dotations et participations).

Au titre de 2024, les bases fiscales des impôts directs locaux de Taxes Foncières et de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) sont revalorisées à partir d'un coefficient national de revalorisation de **3,8 %** (il était de 7,1% en 2023 ; de 3,4% en 2022 et de 0,2% pour 2021) s'appliquant uniquement sur les locaux d'habitation. A cette variation s'ajoute la variation physique liée aux ajouts, modifications apportées par le contribuable sur son bien imposable.

Le produit fiscal inscrit pour 2024 est calculé sans variation de taux à partir des taux votés en 2023 de 13,43% pour la THRS, de 40,66% pour la TFB et de TFNB : 42,44% pour le TFNB.

Le produit fiscal 2024 est calculé à partir des bases notifiées le 7 mars dernier revalorisées de 3,8% et sans variation proportionnelle des taux.

	Bases effectives 2023 (état 1386 RC pour 2023)	Taux 2023	Produit 2023	Bases notifiées 2024 (état 1259 pour 2024)	Progression en % des bases 2024/2023	Taux 2024	Produit 2024 avant coef correcteur de la réforme TH	Variation avec produit fiscal n-1
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	1 156 210	13,43%	155 279 €	897 700	-22,36%	13,43%	120 561 €	
<b>Sout total produits THRS</b>			<b>155 279 €</b>				<b>120 561 €</b>	<b>-22,36%</b>
Taxe Foncière Non Bâtie	161 342	42,44%	68 474 €	162 300	0,59%	42,44%	68 880 €	
Taxe Foncière Bâtie avant réforme TH	20 596 326	40,66%	8 374 466 €	21 354 000	3,68%	40,66%	8 682 536 €	
Montant de l'effet coefficient correcteur			-1 434 378 €				-1 487 735 €	
<b>Sout total produit TFB</b>			<b>7 008 562 €</b>				<b>7 263 682 €</b>	<b>3,6%</b>
<b>Total 3 taxes</b>			<b>7 163 841 €</b>				<b>7 384 243 €</b>	<b>3,1%</b>

Depuis la réforme de la taxe d'habitation, un prélèvement dit coefficient correcteur est appliqué sur les produits de taxes foncières créé dans l'objectif de garantir la neutralité du remplacement pour les communes de la taxe d'habitation par la taxe foncière du Département. Après diminution du coefficient correcteur figurant sur l'état fiscal 2024 pour 1 487 735 €, le montant inscrit au BP au titre de la fiscalité directe des 3 taxes 2024 est de 7 384 243 €.

Globalement le produit attendu pour 2024 progresse de 215 853 € (+3 %) par comparaison à celui perçu en 2023. A signaler l'augmentation du produit des taxes foncières de 3,6% qui résulte uniquement de l'effet bases (taux 2024 stables à 2023), alors que ces dernières augmentent mécaniquement pour les locaux d'habitation du fait du coefficient national de revalorisation 3,8%.

On remarque la diminution des bases de THRS par comparaison à celles de 2023. Cette baisse exceptionnelle provient des déclarations erronées des contribuables sur le service « gérer mes biens immobiliers » en 2023. Ces erreurs de saisie ont été repérées et sont corrigées en 2024 par une correction apportée aux bases notifiées de THRS 2024 de - 292 142 €. Retraitées de cette correction les bases de THRS progressent de 2,91%.

➤ Les autres recettes de fiscalité locale :

On trouve :

- La recette des emplacements publicitaires de **130 000 €** inscrite en référence à son montant perçu en 2023 (128 010 €) ;
- La taxe additionnelle aux droits de mutation (de 1,2%) est attendue pour **400 000 €** en progression de 6 157 € par rapport au réalisé 2023. Nous attendons une remontée de cette recette issue de la fiscalité sur les transactions immobilières après avoir enregistré en 2023 une baisse de 10% de ce produit en 2023 (-45 851 € en 2023//à 2022).
- Les droits de place stables à 21 000 €
- La taxe sur l'électricité est inscrite pour **315 000 €** en baisse de 18 687 € du changement de la méthode d'encaissement. Avant 2023, nous percevions des opérateurs directement le produit. Depuis 2023, c'est l'Etat qui encaisse et reverse aux communes une recette prévisionnelle par comparaison aux montant perçu n-1 puis ajuste en n+1 par rapport au montant réel ; Nous nous attendons en 2024 à une régularisation négative aux titre de la taxe 2023 compte tenu du comportement des consommateurs d'électricité appelés à la sobriété énergétique.

b) La fiscalité reversée = 4 111 259 €

Elle comprend :

- L'attribution de compensation versée par Mayenne Communauté

Elle est budgétée en 2024 pour **3 902 996 €** en baisse de 440 062 € selon le montant notifié par Mayenne Communauté dans l'attente d'une prochaine Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui autorisera le transfert du contingent SDIS à Mayenne Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ainsi à compter de ce budget 2024 la Ville ne supporte plus la dépense du contingent SDIS (440 062 € en 2023) mais en compensation, par neutralité du transfert, son attribution de compensation est diminuée d'autant (-440 062 €).

- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par Mayenne Communauté

La DSC est budgétée pour **45 000 €** en référence au montant plancher fixé par Mayenne Communauté à 300 000 € pour les 33 communes membres et tel qu'il a été conclu dans le cadre du pacte financier fiscal et solidaire avec ces 33 communes.

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (FPIC) versé par l'État

Cette recette est attendue pour 2024 à un montant stable au regard de 2023 soit **163 263 €**, l'Etat n'ayant augmenté l'enveloppe nationale (stabilisée depuis quelques années à 1 milliard d'€).

### 3) Les dotations et participations 2024 (18 % des recettes réelles de fonctionnement 2024)

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/04/2024  
Publication : 16/04/2024

LES RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Dotations et participations	3 020 337	3 143 957	3 303 022	159 065 €	5%

Ce chapitre s'élève pour 2024 à **3 303 022 €**. Il est proposé en augmentation de 159 065 € (+ 5%) par rapport au budget réalisé 2023.

A noter que la DGF pèse à hauteur de 40% sur ce chapitre des dotations et participations et la compensation de l'Etat au titre des taxes foncières des établissements industriels à 30%. Ces poids sont stables par rapport au budget 2023.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) = 1 278 755 € en 2024

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale DSR, Dotation de Solidarité Urbaine DSU et Dotation Nationale de Péréquation DNP).

Depuis la loi de finances 2023 l'écrêtement pratiqué sur la dotation forfaitaire est suspendu. Le calcul de la dotation forfaitaire reposant notamment sur les variations de population ; Pour 2024, notre dotation forfaitaire enregistre une légère diminution.

La loi de finances 2024 a fixé les hausses de DSU à 140M€ et de DSR à 150M€, alors que la DNP n'a pas été abondée depuis la loi de finances de 2015. Les augmentations de ces enveloppes péréquatrices au niveau national ont un effet positif sur les dotations de la Ville.

Les montants de la DGF 2024 sont inscrits tels qu'ils ont été notifiés le 2 avril dernier à savoir : DF (- 2 530 €), DSU (+ 16 927 €), DSR (+42 535 €) et DNP (+ 1 800 €) comme suit :

	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	BP 2024 après notification du 2/04/2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Dotation forfaitaire	721 302	660 738	660 438	657 908	-2 530 €	0%
Dotation de Solidarité Rurale	307 366	327 947	368 470	411 005	42 535 €	12%
Dotation de Solidarité Urbaine	167 149	174 484	182 114	199 041	16 927 €	9%
Dotation Nationale de Péréquation	8 334	7 501	9 001	10 801	1 800 €	20%
<b>TOTAL DGF</b>	<b>1 204 151</b>	<b>1 170 670 €</b>	<b>1 220 023 €</b>	<b>1 278 755 €</b>	<b>58 732 €</b>	<b>5%</b>
<b>POP INSEE</b>	<b>13 557</b>	<b>13 503</b>	<b>13 495</b>	<b>13 577</b>		
<b>DGF/population INSEE</b>	<b>88,8 €</b>	<b>86,7 €</b>	<b>90,4 €</b>	<b>94,2 €</b>	<b>3,78 €</b>	

Ramenée à la population, la DGF progresse en 2024 de près de 4€/ habitant.

b) Les compensations fiscales = 960 754 €

Les compensations fiscales de l'Etat enregistrent une progression annuelle de 37 430 € (+4%). Elles sont inscrites selon les montants notifiés le 7 mars dernier par l'état fiscal 1259.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Etat compensations fiscales taxes foncières	921 824	921 824	959 254	37 430	4,1%
Autres compensations		1 463	1 500		
<b>TOTAL des compensations fiscales</b>	<b>921 824 €</b>	<b>923 287 €</b>	<b>960 754 €</b>	<b>37 467 €</b>	<b>4%</b>

Pour rappel, les compensations ont fortement progressé en 2021 avec la mesure du plan de relance de l'Etat (article 29 de la LF 2021) qui contribuait à baisser de 10 milliards d'euros les impôts de production dans le but d'améliorer la compétitivité des établissements industriels. Ainsi, les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties de ces établissements ont été réduites de moitié. Cette

mesure est neutralisée par l'État sur les budgets des collectivités concernées (Communes et EPCI) au moyen d'une compensation fiscale notifiée à la Ville pour 2024 à hauteur de 941 001 €. A noter que d'autres compensations fiscales pour la TFB sont inscrites pour 11 758 € et pour la TFNB à hauteur de 6 498 €.

c) Les autres participations = 1 063 513 €

Elles sont proposées en hausse par rapport au réalisé 2023 de 6% (+ 62 866 €) sous l'effet essentiellement :

- de la nouvelle recette attendue dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés (recette de 71 800 € attendue en 2024 au titre de 2023 et de 2024),
- des participations au titre de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF pour nos services d'accueil petite enfance et enfance 5+26 864 €)

En 2024, nous aurons deux recettes en moins avec d'une part l'arrêt de la subvention du Département perçue pour l'organisation du CIMA (18 000 € en 2023) et l'absence d'organisation de course cycliste. En 2023 Mayenne Communauté nous a versé 15 000 € pour l'organisation du Tour de la Région.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
FCTVA	36 732	36 732	22 000	-14 732 €	-40%
Autres aides de l'Etat (TAP, classe bilingue, élections)	38 400	33 045	48 650	15 605 €	47%
Département	18 000	18 000	-	-18 000 €	-100%
Communes membres du groupement	49 665	55 592	54 830	-762 €	-1%
Autres communes	2 463	2 464	2 956	493 €	20%
Groupement de rattachement	15 000	15 000	-	-15 000 €	-100%
Etat lutte contre les déchets abandonnés diffus			71 800		
Participation CAF, MSA, Département Région	693 730	811 913	834 777	22 864 €	3%
Dotation de recensement	2 500	2 494	2 500	6 €	0%
Dotation de titres sécurisées	22 000	25 408	26 000	593 €	2%
<b>TOTAL Autres dotations et participations</b>	<b>878 490 €</b>	<b>1 000 647 €</b>	<b>1 063 513 €</b>	<b>62 866 €</b>	<b>6%</b>

On trouve :

- Le **FCTVA** perçu en section de fonctionnement correspond au remboursement d'une partie de la TVA (16,404%) payée l'année précédente sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics de la voirie et de nos réseaux. La recette 2024 inscrite pour 22 000 € est calculée à partir de nos dépenses 2023 dans ces domaines,
- Les autres aides de l'Etat sont fixées à **48 650 €** avec :
  - ✓ 23 000 € pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024 (dans la mesure où le gouvernement n'a pas prévu de renouveler son aide à la rentrée scolaire 2024),
  - ✓ 23 150 € attendus pour le soutien au projet de l'école Pierre et Marie Curie dans le cadre de la classe bilingue (via le fonds d'innovation pédagogique) et,
  - ✓ 2 500 € pour l'organisation des élections européennes de juin prochain.
- Nous attendons des communes une recette de 57 786 € en contrepartie de l'accueil de leurs enfants dans nos établissements scolaires et pour le restaurant scolaire dont la commune de Parigné sur Braye.
- Pour la première année nous inscrivons une recette de 53 300€ suite à notre conventionnement avec l'organisme CITEO qui nous accompagne dans nos actions de nettoyage et de prévention pour la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (délibération 9 du 14/12/2023).

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/04/2024  
Publication : 16/04/2024

- Nous attendons une subvention de 18 500 € de la banque des territoires pour le financement des études du programme Petite Ville de Demain (dépense inscrite pour 40 000 €).
- Les participations de la CAF (**723 677 €**) et de la MSA (**22 100 €**) sont liées aux prestations de services versées dans le cadre de nos services dédiés à la petite enfance (Maison de la Petite Enfance) et à l'enfance (centres de loisirs) en référence à la convention territoriale globale. Les participations du Département et de la Région pour l'occupation des salles de sports par les collégiens et lycéens sont inscrites pour **89 000 €** en lien avec le réalisé 2023 compte tenu de la fréquentation de nos salles.
- La dotation de recensement est inscrite pour **2 500 €**, et la dotation pour les titres sécurisés pour 26 000 € (en référence aux montants perçus en 2023 revalorisés de 2% pour la dotation des titres sécurisés).

#### 4) Les produits de nos services (11% de nos recettes réelles de fonctionnement 2024)

LES RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Produits des services	2 104 385	2 111 656	2 098 668	-12 988 €	-1%

Ils sont inscrits pour **2 098 668 €** en légère baisse au regard du réalisé 2022.

Les produits des services proviennent de 3 sources différentes :

- la tarification de nos services à nos usagers (cimetière, voie publique, restauration municipale, jardins familiaux, parking du château, maison de la petite enfance, centre de loisirs ...)
- les remboursements de frais supportés pour le compte de Mayenne Communauté, du CCAS ou d'autres redevables et,
- les remboursements par les 3 budgets annexes (pompes funèbres ; crématorium ; eau et assainissement) des frais de personnel pour les agents affectés à ces 3 services.

Globalement, l'ensemble des recettes tarifaires est attendu à la hausse en raison de la révision de la grille tarifaire calculée selon les quotients familiaux des familles (mise en œuvre en 2023 pour les centres de loisirs).

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Concessions et redevances de cimetière	52 000	57 910	60 000	2 090 €	4%
Droits d'occupation de la voie publique	11 800	11 300	11 800	500 €	4%
Occupation du domaine public par les concessionnaires	20 000	21 372	21 500	128 €	1%
Jardins familiaux et parking du château	9 300	8 127	8 200	73 €	1%
Redevances issues de la fréquentation de nos services	1 072 400	1 106 220	1 094 200	-12 020 €	-1%
<b>Sous total produits facturés à nos usagers</b>	<b>1 165 500</b>	<b>1 204 930</b>	<b>1 195 700</b>	<b>-9 230 €</b>	<b>-1%</b>
Remboursement de frais divers supportés pour le compte de Mayenne Communauté	376 100	367 985	359 996	-7 989 €	-2%
Remboursement de frais divers supportés pour le compte d'autres organismes	92 985	86 246	90 550	4 304 €	5%
<b>Sous total</b>	<b>469 085</b>	<b>454 231</b>	<b>450 546</b>	<b>-3 685 €</b>	<b>-1%</b>
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie du personnel mis à disposition	461 800	441 526	441 422	-104 €	0%
Remboursement des budgets annexes et du CCAS en contrepartie de frais divers supportés pour leur compte	8 000	10 935	11 000	65 €	1%
<b>Sous total</b>	<b>469 800</b>	<b>452 461</b>	<b>452 422</b>	<b>-39 €</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL des produits des services</b>	<b>2 104 385 €</b>	<b>2 111 621 €</b>	<b>2 098 668 €</b>	<b>-12 953 €</b>	<b>-1%</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Détail des recettes issues de la fréquentation de nos services à l'utilisateur : 1 094 200 € en 2024

LIBELLES SERVICES	Budgété N-1	REALISÉ N-1	Budgété N	variation
	BP 2023	2023	BP 2024	n-1
JUMELAGE	2 500 €	2 760 €	10 000 €	7 240 €
CUISINE CENTRALE	790 000 €	788 860 €	800 000 €	11 140 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE MATERNELLES	3 700 €	4 410 €	3 100 €	-1 310 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE PRIMAIRES	3 600 €	6 047 €	6 300 €	253 €
ACCUEIL DU MATIN ET MIDI MATERNELLES	1 920 €	3 092 €	3 000 €	-92 €
ACCUEIL DU MATIN ET MIDI PRIMAIRES	10 780 €	8 626 €	9 400 €	774 €
SALLE POLYVALENTE	1 000 €	421 €	1 000 €	579 €
SALLE J FERRY	1 000 €	30 €	1 000 €	970 €
SALLE DE LA MADELEINE ET M FAUQUE	- €	270 €	300 €	30 €
SALLE DE PETANQUE BRAS - BOULODROME	- €	80 €	100 €	20 €
STADE ROUTE D ARON	100 €	329 €	400 €	71 €
COURTE ECHELLE	40 000 €	51 107 €	38 000 €	-13 107 €
ACC PERISCO COURTE ECHELLE	2 800 €	5 055 €	13 600 €	8 545 €
PLANET MOMES	35 000 €	50 344 €	33 000 €	-17 344 €
MULTI ACCUEIL - MAISON PETITE ENFANCE	180 000 €	184 788 €	175 000 €	-9 788 €
<b>RECETTES ISSUES DE LA FREQUENTATION DE NOS SERVICES</b>	<b>1 072 400 €</b>	<b>1 106 220 €</b>	<b>1 094 200 €</b>	<b>-12 020 €</b>

Ces recettes sont inscrites selon les projections de fréquentation des responsables de service et selon les tarifs en cours.

### 5) Les autres produits 524 585 €

LES RECETTES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Autres produits	1 303 714	1 070 403	524 604	-545 799 €	-51%

Au sein du poste de recette des « autres produits » on regroupe les loyers (du chapitre 75) et les autres recettes diverses (des chapitres 013 atténuations de charges, 77 pour les recettes exceptionnelles et 78 pour les reprises de provisions).

- ✓ **Les loyers** tirés de l'occupation de nos immeubles sont inscrits pour 2024 à hauteur de **317 621 €**.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Hôtel de Ville (pour Mayenne Communauté et le CCAS)	35 610	35 610	38 654	3 044 €	9%
Immeuble rue Château Trompette (CCAS)	8 500	8 125	14 950	6 825 €	84%
Bâtiment Les Possibles et Cap Formation	37 622	37 622	37 622	0 €	0%
Théâtre	1 000	1 779	2 000	221 €	12%
Kiosque	6 910	6 913	7 154	241 €	3%
Salle polyvalente	12 000	5 457	6 000	543 €	10%
La Visitation	39 100	40 054	42 443	2 389 €	6%
Salle Marcel Lebée		-	13 865	13 865 €	
Autres salles municipales (Grimaldi, salles Chateliers, barre Ducale, salle brosolette, maisons de quartier)	19 060	23 692	24 943	1 251 €	5%
Immeubles loyers sociaux (Davrière, Vieille route d'Ambrières, impasse Carpentier ..)	55 000	53 650	47 000	-6 650 €	-12%
Hébergement Chateliers	3 000	2 260	-	-2 260 €	-100%
Parc privé	52 704	56 454	62 000	5 546 €	10%
Locaux st martin	11 000	11 389	12 500	1 111 €	10%
Maison de la Pêche	4 530	4 532	4 690	158 €	3%
Terrains agricoles	3 800	3 334	3 800	466 €	14%
<b>TOTAL des loyers</b>	<b>289 836 €</b>	<b>290 872 €</b>	<b>317 621 €</b>	<b>26 749 €</b>	<b>9%</b>

On constate une progression annuelle de 9% // au réalisé 2023. Elle a deux origines :

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

- La nouvelle nomenclature M57 qui impute désormais sur le compte des loyers les remboursements des charges locatives (avant la M57 elles étaient imputées au chapitre 70 c/7088).
- La nouvelle convention avec le CCAS pour la mise à disposition des locaux de l'immeuble rue du Château Trompette (loyer 2024 de 14 950 € pour 218m<sup>2</sup> rue Château Trompette et 81m<sup>2</sup> rue de Verdun à 50€/m<sup>2</sup>).

A noter l'absence de loyer attendu pour le centre d'hébergement des Châteliens en raison d'un manquement de mise aux normes.

✓ **Les autres recettes diverses = 206 964 €**

Elles comprennent :

- Une indemnité attendue de Polleniz 53 pour le piégeage des nuisibles de 1 500 €,
- La variation des stocks du magasin et du garage de 190 920 €,
- La reprise annuelle de la provision sur la dette garantie de Copainville de 13 560 €, et
- Des recettes exceptionnelles pour des mandats annulés sur les exercices antérieurs de 984 €.

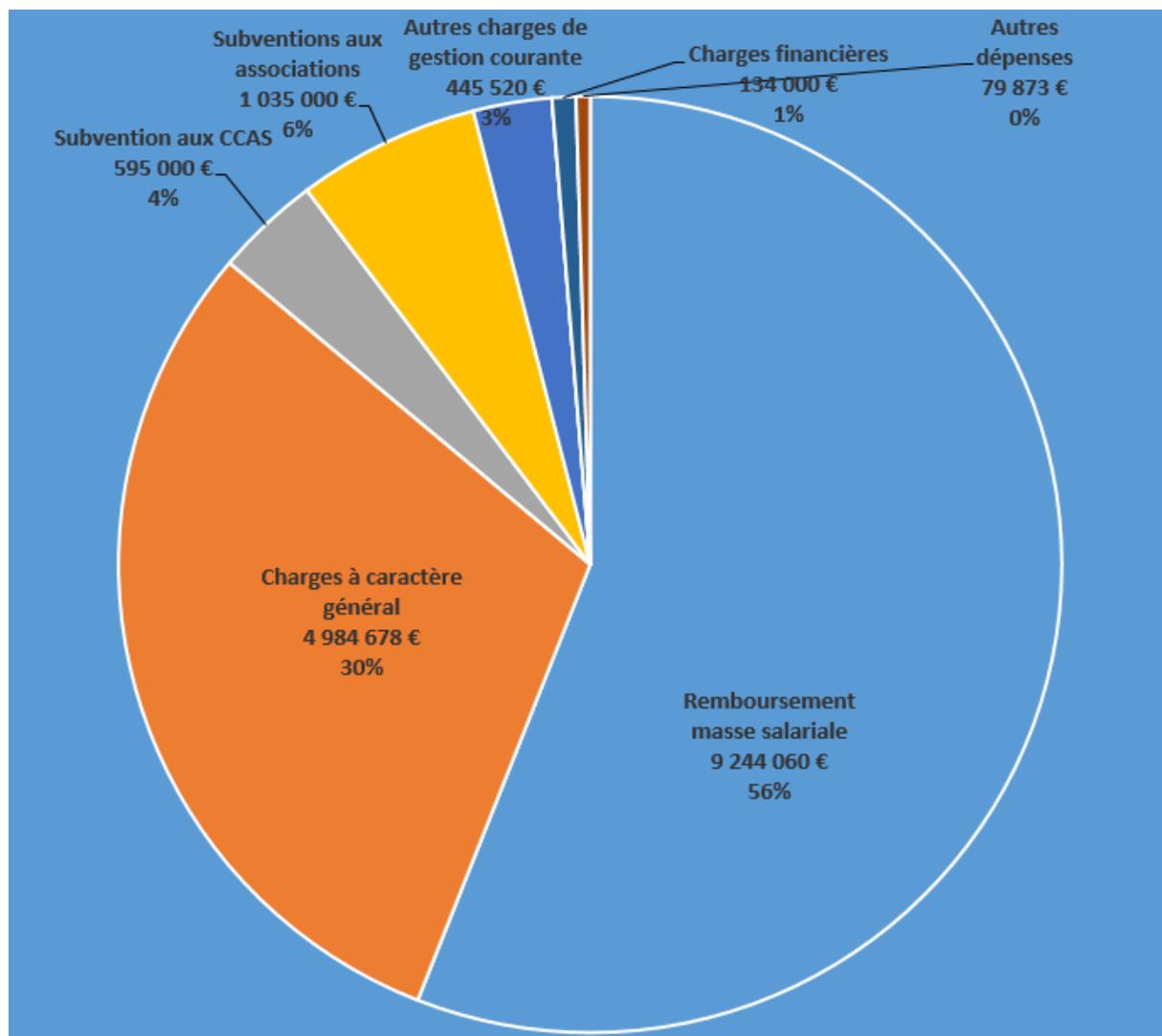
Aux recettes réelles 2024 de **18 287 777 €**, s'ajoutent les opérations d'ordre en recette de 372 558 € et la reprise du résultat 2023 de 390 665 € pour obtenir un

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024 de**

**19 051 000 €**

## B. Les dépenses de fonctionnement = 19 051 000 €

### 1) Structure des dépenses de fonctionnement 2024



Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques :

LES DÉPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Remboursement masse salariale	9 361 152	8 893 036	9 244 060	351 024,28	4%
Charges à caractère général	4 941 004	4 601 592	4 984 678	383 086,15	8%
Atténuations de produits (FPIC et reversement de fiscalité)	86 512	86 512	74 373	-12 139,00	-14%
Subvention aux CCAS	595 000	595 000	595 000	0,00	0%
Subventions aux associations et à la Région (2023)	1 009 277	1 053 058	1 035 000	-18 057,54	-2%
Contribution au service d'incendie	440 063	440 062	-	-440 062,40	-100%
Autres charges de gestion courante	498 705	401 505	445 520	44 014,80	11%
Dépenses imprévues	244 076	-	-	0,00	
Charges financières	160 825	155 540	134 000	-21 540,20	-14%
Charges exceptionnelles	2 100	791	500	-290,73	-37%
Provision	5 000	-	5 000	5 000,00	
<b>TOTAL DES DÉPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 343 714</b>	<b>16 227 096</b>	<b>16 518 131</b>	<b>291 035,36</b>	<b>1,8%</b>
Amortissements	840 105	858 587	932 002	73 415,36	9%
Autofinancement	2 118 389	-	1 600 867	-517 522,00	-24%
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 302 208</b>	<b>17 085 682</b>	<b>19 051 000</b>	<b>-3 254 688,00</b>	<b>-19%</b>

## 2) Le remboursement de la masse salariale (chapitre 012)= 9 244 060 €

Le budget ressources humaines 2023 voté au budget primitif était de 9 361 152 € et le réalisé s'est élevé à 8 893 036€, soit un écart de 468 116 € pour un taux de réalisation de l'ordre 95%.

La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'explique comme suit :

### Éléments Structurels

- Aléas de la mobilité : 127 900 € dédiés à des postes restés vacants.
- Provision de 45 000 € pour la mise à disposition des AESH par l'éducation nationale qui a abouti courant décembre et sera portée par le BP 2024.
- Nouvelle procédure de remplacement des agents en temps partiel ou en arrêt maladie combinée à une baisse sensible des arrêts entre 2022 et 2023 (- 3 330 jours), crédits budgétisés en trop estimés à 100 000€.
- Progression des recettes déductibles de l'appel à remboursement par la Ville entre 2022 et 2023 de 33 500€.

### Éléments conjoncturels

- Double évolution des grilles des agents de catégorie C et B en mai et juillet 2023 visant à relever l'indice minimum de paie.
- Revalorisation de la valeur du point de l'indice de 1.5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2023.
- Versement de la GIPA : 7 100€

### Présentation globale du BP 2024

DÉPENSES	
Ville de Mayenne (brut)	9 244 000 €
Progression avec le BP 2023 (-0.54%)	-50 400 €
<b>Dont impact en année pleine courant 2024 des décisions prises 2023</b>	<b>172 700 €</b>
Dont impact de l'attribution de 5 points d'indice au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	85 000€
Dont impact de la revalorisation du point d'indice en année pleine (+ 6 mois)	65 400 €
Dont impact des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine [tableau 1]	22 300 €
<b>Dont impact sur le budget 2024 des décisions arbitrables</b>	<b>226 000 €</b>
Dont postes publiés en attente de recrutement [tableau 2]	136 700 €
Dont postes proposés à la création pour 2024 [tableau 3]	89 300 €

Cette estimation ne comprend :

- aucune hypothèse de revalorisation du SMIC, ou des contributions salariales.
- aucune mesure gouvernementale en faveur du pouvoir d'achat (reconduction de la Gipa, etc...)
- aucune nouvelle réforme éventuelle liée à la rémunération des agents statutaires (revalorisation de grille et/ou évolution de la valeur du point d'indice). Toute évolution sensible liée à ces éléments devra faire l'objet d'une décision modificative.

Cette estimation tient compte :

- des postes ouverts et pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

- des avancements d'échelon connus en fonction des grilles applicables à ce jour,
- de la garantie maintien de salaire (intégrée au 01/01/2024) dans le cadre de la prévoyance.

Tableau 1 - Impact Ville des reports des recrutements réalisés en 2023 en année pleine selon % GUP

Durée de la vacance du poste en 2023 (nombre de mois)	Libellé du poste	Direction	Impact sur le BP 2024 (en €)
2.5	Directeur DAME	DAME	8 300
1	Chargé de mobilité	DAME	1500
1	Responsable ADS	DAME	1200
4	Responsable communication	DG	8 200
11	Archiviste	DR	16 700
-9	Chargé de prospective financière	DR	-4 900
4	Peintre	DST	11 000
-8	Directeur des services techniques	DST	- 22 300
1.66	Technicien aménagements	DST	2 600
<b>TOTAL MASSE SALARIALE REPORTÉE</b>			<b>22 300</b>

Tableau 2 - Impact Ville des reports des postes validés en 2023 en année pleine selon % GUP

Direction	Service	Poste	Impact sur le BP 2024 (en €)
DAME	INSTRUCTIONS DROITS DES SOLS	Instructeur droits des sols (6m)	4 300
DAME	DAME	Chargé mission habitat (10m)	18 400
DR	FINANCES	Chargé de financement (12m)	14 500
DR	FINANCES	Responsable adjoint finances (12m)	19 500
DST	VOIRIE URBAINE	Chef d'équipe (9m)	28 700
DST	VOIRIE URBAINE	Agent polyvalent (12m)	34 900
DST	REGIES BATIMENTS	Agent polyvalent (3m)	16 400
<b>TOTAL POSTES PUBLIÉS EN 2023 EN COURS DE RECRUTEMENT</b>			<b>136 700</b>

Tableau 3 – Postes proposés à la création (impact Ville selon% GUP)

Direction	Service	Poste	Durée	Impact sur le BP 2024 (en €)
DR	MARCHES PUBLIS	Gestionnaire marchés publics	11 mois	16 600
DST	VOIRIE URBAINE	Apprenti mécanicien	4 mois	2 900
DST	ESPACES VERTS	Agent polyvalent (1)	12 mois	35 200
DST	PROPRETE URBAINE	Agent de nettoyage (1)	12 mois	34 600
<b>TOTAL POSTES PROPOSÉS À LA CRÉATION</b>				<b>89 300</b>

\* N.B. : le nombre d'apprentis reste stable, 5 apprentis attendus fin 2024 pour un montant global de 40 000 €.  
 (1) Pérennisation : postes pourvus en 2023 sous CDD.

Au-delà de ces créations, l'enveloppe budgétaire comprend les éléments suivants :

- Remplacement des agents partis ou à partir à la retraite : 5 agents concernés.

### Focus sur les besoins saisonniers et les remplacements

Nette diminution des crédits dédiés aux remplacements des agents (- 106 000€)

Focus sur les mises à disposition de personnel

Une inscription en augmentation de 44 100€ par rapport à 2023. En cause, la mise à jour de la convention de mise à disposition pour le personnel du CCAS et la facturation par l'éducation nationale des AESH attendue pour 2024 (28 000€).

<b>Accroissement d'activités liées à des événements récurrents (portage des journaux d'information, psychologue, etc.....)</b>	<b>31 400 €</b>
<b>Besoins saisonniers</b>	<b>60 200 €</b>
Dont Courte échelle	27 300 €
Dont Planète Mômes	17 600 €
Dont renfort secrétariat (inscriptions centre de loisirs)	3 000 €
Dont entretien locaux CLSH sur les vacances scolaires	12 200 €
<b>Remplacement des agents</b>	<b>186 300 €</b>
Dont DEJAS	118 500 €
Dont DR	4 600 €
DONT DST	24 600€
Dont DVA	38 600€

Focus sur l'assurance statutaire

Le taux de l'assurance statutaire est majoré de 3% en 2024, ce qui laisse présager d'une dépense supplémentaire d'environ 6 000 €.

Focus sur la subvention « maintien de salaire »

En 2024, les agents ont la possibilité de souscrire au contrat groupe pour le maintien de leur salaire. Au-delà du tarif préférentiel proposé, la collectivité versera à tout souscripteur une subvention qui variera de 15 à 25€ selon leurs indices de rémunération. Le montant de cette nouvelle participation employeur a été évalué à 41 600€ (contre 5 400 versés en 2023). A noter, l'estimation a été faite sur la base de 9 mois et pas 12 faute de pouvoir connaître le nombre d'agents concernés.

RECETTES	
<b>TOTAL</b>	<b>553 000 €</b>
Dont GUP (Indemnités journalières, remboursements décharges syndicales, compensation SFT)	80 800 €
Dont Participation des agents aux chèques déjeuner	82 600 €
Dont mise à disposition technicien eau	27 600 €
Dont facturation budget des pompes funèbres	342 000 €
Dont mise à disposition personnel auprès du CCAS	20 000 €

## 3) Les charges à caractère général (chapitre 011)

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
<b>Charges à caractère général</b>	4 941 004 €	4 601 592 €	<b>4 984 678 €</b>	383 086 €	8%

**Le chapitre des charges à caractère général** correspond aux dépenses des services et représente le deuxième poste de dépenses de la Ville (30% des dépenses réelles de fonctionnement) après le

remboursement des dépenses liées aux salaires. Ce chapitre est proposé à hauteur de **4 984 678 €**. Il enregistre une progression de 8 % par rapport au budget réalisé en 2023. Il convient de noter en parallèle de cette progression sur le réalisé 2023, la faible progression du chapitre au regard de l'inscription budgétaire 2023 (+1%).

Beaucoup de postes sont concernés par cette progression annuelle marquée par une inflation persistante notamment sur les denrées alimentaires du restaurant (+8,6%), sur les fournitures de voirie (+33%) , les fournitures administratives (+10%) , les fournitures scolaires (+16%), les vêtements de travail, les frais d'affranchissement (+12%), les frais de télécommunication (+13%), les taxes foncières (+4,3%), l'assurance multirisques (+8,1%), les frais de maintenance du matériel (+4,2%), les cotisations aux organismes (+10,8%), et la prestation de voirie confiée à Mayenne Communauté (+5%).

A ces postes qui augmentent naturellement du fait de l'inflation dont les facteurs de croissance sont exogènes, s'ajoutent des postes dont la croissance s'explique par nos décisions et qui peuvent s'analyser comme des dépenses ponctuelles. Parmi ces dépenses dont la croissance s'explique par des facteurs endogènes on trouve :

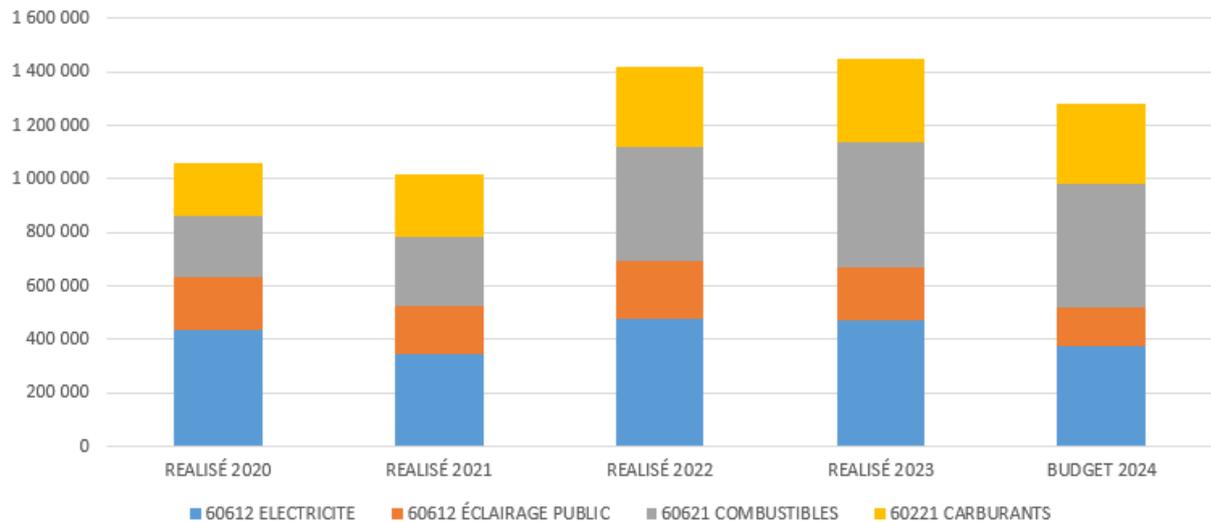
- L'entretien de nos bâtiments publics (+67% ou +86 828 €/// au réalisé 2023) du fait du besoin d'intervention sur le bâtiment Grimaldi (infiltrations), sur le mur de l'école J Ferry,
- Les interventions sur l'habitat dégradé menaçant en terme de sécurité (+330% ou + 39 923 € // au réalisé 2023) avec l'inscription d'une enveloppe annuelle nouvelle de 40 000 €,
- Les études (+101% ou + 21 653€ // au réalisé 2023) en raison des études Petites Ville de Demain (40 000 €) pour la place Clémenceau et le quartier du Pommier,
- Les honoraires (+74% ou +30 686 € // au réalisé 2023) en lien avec les expertises nécessaires dans le cadre notamment du sinistre du hall des expositions,
- Les transports collectifs (+28,4% ou + 11 683 € // au réalisé 2023) du fait du transport des élèves de PM Curie dans le cadre des travaux jusqu'à leur école de remplacement Jacques Prévert
- Le remboursement de frais à des tiers (+44,6% ou + 22 388 € // au réalisé 2023) en rapport avec la participation due à Mayenne Habitat pour les frais de déménagement des locataires du quartier du Pommier (opération de déconstruction),
- Les fêtes et cérémonies (+92,5% ou +10 809 €/// au réalisé 2023) en lien avec l'accueil de la flamme olympique,
- Les prestations confiées à des tiers (+ 13,5% ou +13 065 €/// au réalisé 2023) en lien avec le contrat confié à la Poste pour le recensement (nouvelle dépense qui se traduit par une économie sur le chapitre des charges de personnel).

En compensation de ces augmentations, ce chapitre des charges à caractère général enregistre des économies :

- Sur l'assurance dommage ouvrage, l'exercice 2023 a supporté la DOM des travaux de rénovation de l'école PM Curie pour 31 562 € ; On ne retrouve pas cette dépense au budget 2024.
- Sur les fournitures d'entretien (-7,3% ou – 18 732 € // au réalisé 2023)
- Sur les fournitures de l'atelier (-34,9% ou – 6 965 €/// au réalisé 2023)
- Sur les fluides (cf détail ci-après) où l'on attend sur tous les postes une baisse notamment sur l'électricité. On note un retour à des prix « normaux » même s'ils restent supérieurs à ceux de 2021 et 2020.

Fluides	REALISÉ 2020	REALISÉ 2021	REALISÉ 2022	REALISÉ 2023	BUDGET 2024	Ecart 2024 sur le réalisé 2023 en %	Ecart 2024 sur le réalisé 2023 en €	Ecart 2023 sur le réalisé 2022 en €	poids du crédit 2023 au sein du chapitre 011
60612 ELECTRICITE	437 568	343 989	480 230	473 868	375 400	-21%	-98 468 €	-6 362 €	8%
60612 ÉCLAIRAGE PUBLIC	195 683	179 507	215 903	195 994	142 000	-28%	-53 994 €	-19 910 €	3%
60621 COMBUSTIBLES	228 450	258 752	421 994	468 727	462 400	-1%	-6 327 €	46 733 €	9%
60221 CARBURANTS	197 592	236 364	300 041	308 589	300 000	-3%	-8 589 €	8 548 €	6%
	<b>1 059 294 €</b>	<b>1 018 611 €</b>	<b>1 418 168 €</b>	<b>1 447 177 €</b>	<b>1 279 800 €</b>	<b>-12%</b>	<b>-167 377 €</b>	<b>29 009 €</b>	<b>26%</b>

### Dépense de fluides depuis 2020



L'électricité a été estimée en fonction d'une part, du prix moyen estimé de l'ARENH, du montant de la taxe intérieure (25,73 €/MWh) et de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (9,69 €/MWh). Cette inscription budgétaire confirme les choix opérés par la collectivité en termes de sobriété énergétique sur l'éclairage et le chauffage de nos bâtiments.

#### 4) Les atténuations de produits

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
<b>Atténuations de produits</b>	86 512	86 512	<b>74 373</b>	-12 139,00	-14%

##### ➤ Le Fonds de péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. La notion de territoire recouvre la prise en compte de la richesse des communes et de l'EPCI, en utilisant la mesure du potentiel financier agrégé. Depuis 2017, la Ville est à la fois contributrice au FPIC et en est bénéficiaire. Pour 2024, une dépense de **66 513 €** est proposée soit un niveau identique à celui du budget précédent.

##### ➤ Les reversements de fiscalité

Ils concernent d'abord un reversement de fiscalité à la Commune de Parigné proposé à **7 810 €** pour honorer notre engagement (sur une durée illimitée) en référence à l'avenant n°2 accepté par délibération n°19 du 09/12/2021 suite à une modification des limites territoriales entre les deux communes avec un reversement de 40 % des recettes de taxes foncières bâties perçues sur le secteur concerné (les Perrouins).

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Autre remboursement de fiscalité celui a trait à un dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs inscrit pour **50 €** en 2024.

L'écart avec le réalisé 2023 s'explique par l'absence de budget inscrit au titre du pacte financier fiscal et solidaire conclu avec Mayenne Communauté. En 2023, pour la première année, la Ville avait reversé une partie des taxes foncières sur le bâti perçues pour les extensions ou créations d'entreprises situées dans les zones d'activités pour un montant de 12 643 € correspondant aux reversements de fiscalité perçue sur les exercices 2019 à 2021.

## 5) La subvention au CCAS

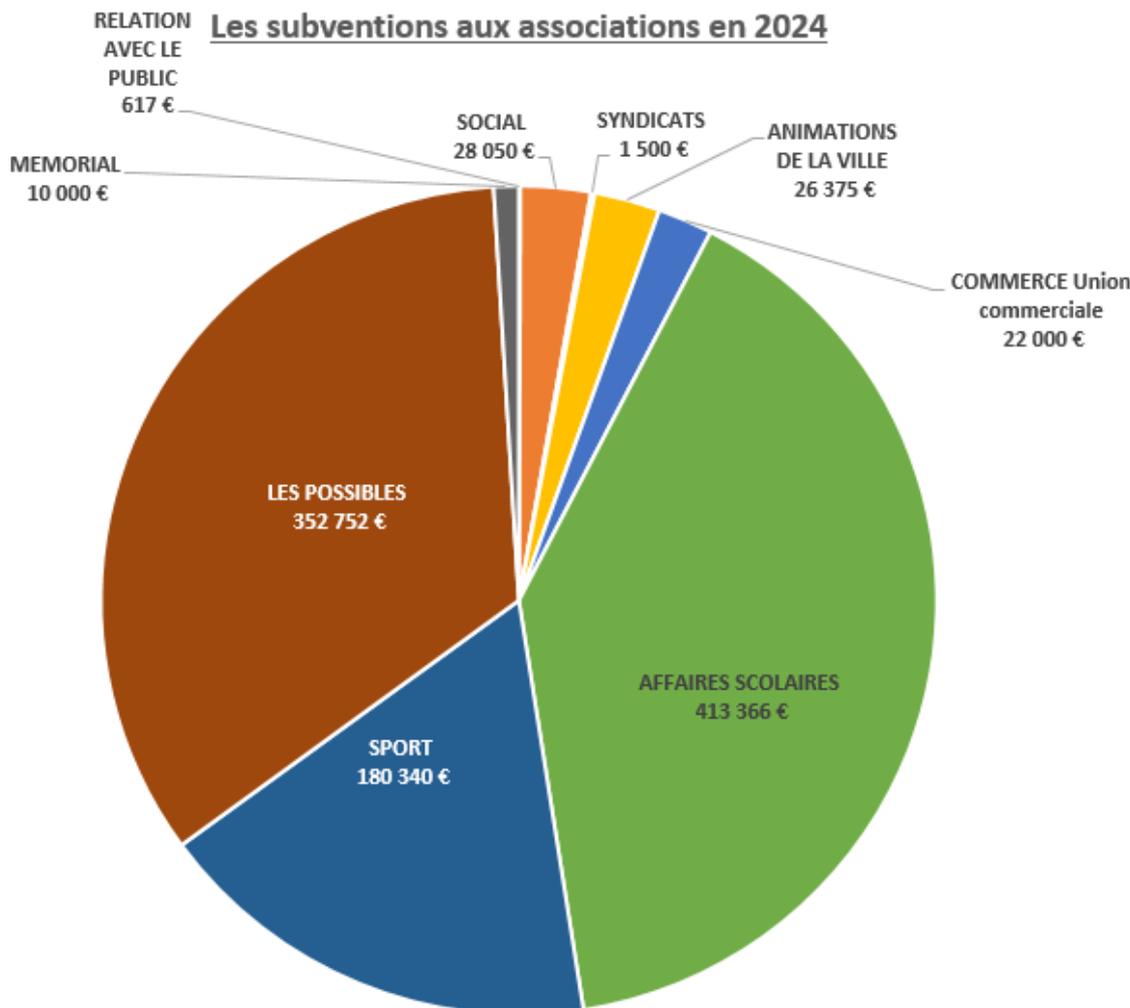
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
<b>Subvention versée au CCAS</b>	595 000	595 000	595 000	0,00	0%

L'équilibre du budget de fonctionnement du CCAS ne peut être atteint sans apport financier de la Ville. Compte tenu d'une part, du niveau de l'excédent de fonctionnement dégagé par le budget 2023 du CCAS, de l'équilibre du budget de fonctionnement 2024 du CCAS d'autre part, la subvention à verser au CCAS pour 2023 peut être maintenue à son montant de 2023 de 595 000 €. A noter qu'entre 2022 et 2023 elle avait subi une augmentation annuelle de 75 000 € notamment sous l'effet de la mise en application du Complément de Traitement Indiciaire lié au Ségur de la santé. A noter que ce CTI a été en partie pris en charge par le Département soulageant le budget du CCAS.

## 6) Les subventions aux associations de droit privé

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
<b>Subventions aux associations et à la Région (2023)</b>	1 009 277	1 053 058	1 035 000	-18 057,54	-2%

Le montant des subventions aux associations inscrites au budget 2024 s'élève à **1 035 000 €**. Comme en 2023, en 2024 la ville projette de consacrer 6 % de ses dépenses réelles de fonctionnement au soutien aux associations. Pour 2024 elle propose une diminution de 18 057 € par rapport au réalisé 2023. Cette baisse s'explique par la dépense exceptionnelle de 2023 liée au soutien de 50 000 € versé à la Région pour la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour » du 6/04/2023. Nous ne retrouvons pas cette dépense au budget 2024, pour autant elle est en partie compensée par l'augmentation des participations versées à l'OGEC (+ 6241 €/ au réalisé 2023) et par une subvention ponctuelle de 24 000 € dans le cadre de la manifestation organisée pour le 80ème anniversaire du débarquement par Mayenne Liberty.



## 7) Les autres dépenses des autres charges de gestion courante

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Autres charges de gestion courante (hors subventions et SDIS)	498 705	401 505	445 520	44 014,80	11%

On trouve à ce poste de dépenses les autres dépenses du chapitre dit des charges de gestion courante (65) avec :

- Les indemnités des élus pour **209 100 €** (réalisé 2023 à 208 932 €),
- Les créances admises en non-valeur à la demande du comptable sont inscrites pour une enveloppe de **10 000 €** (réalisé 2023 à 2 117 €),
- Les contributions aux organismes sont inscrites pour **176 300 €** (réalisé 2023 à 156 204 €) dont 161 000 € liés à notre convention de transfert de l'éclairage public au TEM 53 (au titre de la maintenance, de la pose et dépose des illuminations de Noël), dont 15 300 € prévus auprès d'Enedis dans le cadre d'extensions de réseaux liés aux permis de construire (Angellerie),
- Les chantiers argent de poche organisés dans l'année avec **9 000 €** budgétés pour les indemnités à verser aux jeunes (dépense 2023 de 8 377 €),

- Les redevances des logiciels hébergés en externe et à la Sacem pour les spectacles sont budgétées à hauteur de **41 120 €** (réalisé 2023 à 25 884 €). Cette progression a pour origine la nouvelle dépense pour la mise en place au 1<sup>er</sup>/09 prochain d'office 365 (dépense budgétée pour 17 000 €).

## 8) Les provisions et charges exceptionnelles

A la demande du comptable, il est constitué une provision de **5 000 €** pour anticiper le risque de non recouvrement de créances. Cette provision est calculée sur la base de 25% des créances antérieures à 2021.

Un crédit de **500 €** est ouvert pour des charges exceptionnelles pour prendre en charge les titres annulés sur les exercices antérieurs.

## 9) Les charges financières

	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Variation de CA 2023 à BP 2024 en €	Variation de CA 2023 à BP 2024 en %
Charges financières	160 825	155 540	134 000	-21 540,20	-14%

Le chapitre des frais financiers intègre la charge des intérêts relatifs aux emprunts avec une inscription prévisionnelle de **134 000 €** pour 2024. Ces intérêts enregistrent une baisse de 21 540 € par rapport au réalisé 2023 qui a pour origine la baisse des taux variables d'une part et notre désendettement d'autre part (extinction de notre dette).

## 10) Les amortissements

Les charges d'amortissement correspondent à la constatation comptable de la dépréciation des actifs de la Ville. Ils sont déterminés selon le plan d'amortissement réel des biens à l'inventaire et s'élèvent pour 2024 à **932 002 €**. Ce chiffre sera revu à la hausse par décision modificative dans le cadre de la nouvelle règle du prorata temporis liée à la mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de cet exercice de la M57 avec un début d'amortissement à compter de la mise en service du bien nouvellement acquis (auparavant en M14 amortissement linéaire annuel au 1<sup>er</sup> janvier qui suivait).

## 11) Le virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint avec un virement de la section de **1 600 867 €**. Ce virement constitue l'autofinancement 2024 et se traduit par un prélèvement sur l'épargne qui se présente en baisse de 24 % par rapport à celui de 2023.

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 :**

**19 051 000 €**

## IV) Section d'Investissement

### A. Les recettes d'investissement 2024 = 13 724 519 €

#### 1) Le FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il s'applique uniquement aux dépenses éligibles répondant à certains critères. Il est calculé sur les dépenses de l'année précédente en appliquant un taux de 16,404% au montant TTC des dépenses éligibles. Notre pré calcul estime le FCTVA 2024 à **310 000 €** (288 176 € perçus en 2023).

#### 2) Les autres recettes d'investissement

Elles sont constituées :

- de la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 2023 par l'excédent de fonctionnement 2023 pour **2 800 840€**,
- de la taxe d'aménagement attendue pour **62 000 €** (réalisé 2023 à 57 759 €),
- des cessions de biens mobiliers et immobiliers inscrites pour **10 000 €** avec la cession attendue de divers matériels techniques (5 000 €) et de biens immobiliers (5 000 €).
- des amendes de police 2024 attendues pour **61 470 €** pour un montant identique à celui encaissé en 2023,
- des cautions remboursées pour les jardins familiaux ou le parking du Château de **1 500 €**,
- des amortissements des biens (contrepartie de la dépense d'ordre de la section de fonctionnement) de **932 002 €**,
- du virement de la section de fonctionnement constituant l'autofinancement de **1 600 867 €**.

#### 3) Les financements publics externes

Au-delà de l'autofinancement, du FCTVA et autres, la Ville sollicite dans le cadre de ses projets d'équipement une participation financière de diverses structures publiques.

Les subventions d'équipement au titre de 2024 sont attendues pour **1 278 814 €** (cf. leur détail à partir de la page 23). A noter que ce montant de 1 278 814 € comprend l'annulation d'un report de crédit de 500 000 € dans le cadre d'une participation financière obtenue de la Région pour les travaux de renouvellement urbain du site Rouillois.

#### 4) Les reports de 2023

En matière de recettes, les reports de crédits correspondent aux subventions d'équipement notifiées mais non perçues. Ils se chiffrent à **1 667 026 €** pour 2024 et comprennent notamment les recettes notifiées pour les projets suivants :

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Libellé	REPORTS	Libellé tiers
SALLES DE SPORT UTILISEES PAR LES COLLEGIENS FONDS D'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DU DEPARTEMENT	35 014,00	PAIERIE DEPART DE LA MAYENNE
TRIBUNE DU STADE FONDS DE CONCOURS THEMATIQUE DE MAYENNE COMMUNAUTE	50 000,00	MAYENNE COMMUNAUTE
CONSTRUCTION DURABLE SUR 3 PC QUARTIER POMMIER PLAN DE RELANCE DE L'ETAT	43 100,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
RESTRUCTURATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN DE SITE ROULLOIS FONDS FRICHE	140 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
RESTRUCTURATION ET RENOUVELLEMENT URBAIN DU SITE ROULLOIS REGION	500 000,00	REGION DES PAYS DE LA LOIRE
CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUBVENTION DU DEPARTEMENT	63 994,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAY
CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUBVENTION ADEME	58 602,60	ADEME
MAISON DE QUARTIER BROSSOLETTE - AIDE A L'INVESTISSEMENT	28 800,00	CAF DE LA MAYENNE
AMENAGEMENT ET ACQUISITION DE MOBILIER A LA MPE CRECHE BULLE D'EVEIL	3 728,00	CAF DE LA MAYENNE
RESTRUCTURATION PM CURIE FONDS VERT ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	418 851,15	PREFECTURE DE LA MAYENNE
PRIME A LA CONVERSION ET BONUS ECOLOGIQUE VEHICULES TOYOTA SERVICE ATELIER	39 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
PRIME A LA CONVERSION ET BONUS ECOLOGIQUE VEHICULE NISSAN SERVICE ENTRETIEN DES BATIMENTS	13 000,00	PREFECTURE DE LA MAYENNE
REMB SINISTRE LOGEMENTS ZONE DES PERROUINS - IND DIFF	42 936,19	ASSURANCES JUBIN
CESSION A SCI VERDUN DE LORE MAISON BERTRAND ET ANNEXE 6 ET 6 BIS RUE DE VERDUN AD N°170 POUR 1137m²	230 000,00	SCI VERDUN DE LORE
	<b>1 667 025,94 €</b>	

## B. La capacité à investir 2024

L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement cumulé à la reprise des excédents dégagés au budget 2023 permet de dégager une capacité à investir pour le budget 2024 de **2 939 895 €** à partir du calcul suivant :

<b>Fonctionnement 2024</b>	Recettes réelles de fonctionnement 2024		18 287 777 €
	Dépenses réelles de fonctionnement 2024	-	16 518 131 €
	Résultat reporté excédentaire de fonctionnement 2023	+	390 665 €
	<b>Autofinancement prévisionnel 2024</b>		<b>2 160 311 €</b>
<b>Investissement 2024</b>	Autofinancement de la section de fonctionnement 2024		2 160 311 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé de 2023	+	2 800 840 €
	FCTVA	+	310 000 €
	Taxe Locale d'Aménagement	+	62 000 €
	Amendes de police	+	61 470 €
	Cessions immobilières et mobilières	+	10 000 €
	Restes à réaliser 2023 des recettes	+	1 667 026 €
	Subventions du programme d'investissement 2024	+	1 278 814 €
	Résultat reporté déficitaire d'investissement 2023	-	1 203 126 €
	Remboursement du capital de la dette de 2024	-	942 700 €
Restes à réaliser 2023 des dépenses	-	3 264 739 €	
	<b>Capacité à investir prévisionnelle 2024</b>		<b>2 939 895 €</b>

## C. Les dépenses d'investissement 2024

Les dépenses d'investissement 2024 sont constituées du remboursement en capital de la dette, des dépenses d'équipement nouvelles, et des reports de crédits de 2023 (dépenses engagées comptablement mais non réglées).

### 1) Le remboursement du capital de la dette et les remboursements des cautions

Le remboursement du capital de la dette inscrit au BP 2024 diminue de 161 485 €. Il s'élève à **942 620 €** contre 1 104 105 € en 2023. Cette baisse s'explique par le profil d'amortissement très favorable de notre dette (cf détail de la dette page 28 et suivantes)

Les remboursements des cautions sont inscrits à hauteur de **1 500 €** (location des jardins familiaux et du parking du Château). Cette même somme est inscrite en recette d'investissement pour les versements de caution.

### 2) Le programme d'investissement 2024

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Après arbitrage, le programme d'investissement 2024 se chiffre à **7 939 895 €**. Compte tenu du montant de la capacité à investir de 2 939 895 € et conformément aux enseignements tirés du ROB, un emprunt d'équilibre de 5 000 000 € est possible en complément des subventions d'équipement attendues pour 1 278 814 €, soit un taux de financement externe qui ressort à 16 %.

Le programme d'investissement 2024 se décompose par compétence comme suit :

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Informatique pour services</b>		
Equipement informatique enveloppe annuelle de renouvellement - mise à niveau	25 000,00	
MPE : 5 PC portables et accessoires PC pour mise en place d'uns communication instantannée entre service et sections	3 650,00	
Réseaux wifi : extension de la couverture hotel de Ville et déploiement couverture salle po et Chateliers	12 000,00	
Migration OS server CIRIL; ARPEGE vers une version microsoft 2022	3 900,00	
Vidéo protection espaces urbains : 3 caméras par rond point entrées et sorties de ville (site hyper U ; Site Rapido + autres sites) avec emprise large et zoom pour les véhicules	44 000,00	
Renouvellement écoles Eluard et Ferry : 8 PC reconditionnés classe Ulis + 8 PC portables suite vol été 2023 + tablettes pour controles des accès	10 500,00	
Module APCP pour Ciril Finances	10 551,00	
	<b>109 601,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Entretien des locaux</b>		
1 autolaveuse autoportée en remplacement de celle qui a brulé au Hall d'expos pour la salle po, le SAS et les salles de tennis	14 000,00	
2 aspirateurs salle po (pour gradins) et SAS	1 600,00	
	<b>15 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Véhicules pour services</b>		
Fourgonette 3 places pour le service voirie: véhicule des chefs d'équipe	25 000	
Régie bâtiment: renouvellement de 2 véhicules thermiques par 2 électriques (type kangoo)	50 000	
	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hôtel de ville et de communauté</b>		
Mobilier : toiles d'ombrages et maçonnerie pour installer un espace extérieur	7 000,00	
	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Services communs Mairie</b>		
Mobilier de bureau enveloppe annuelle pour renouvellement ou adaptation de poste	10 000,00	
Défibrillateurs : fourniture et pose dans les zones blanches et remplacement des plus de 12 ans	10 000,00	
Acquisitions diverses - enveloppe annuelle d'équilibre	38 319,00	
	<b>58 319,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Centre technique municipal</b>		
Rénovation couverture bâtiment garage du CTM construit en 1982 : réparation/renforcement /peinture antirouille de certains éléments de charpente; dépose couverture panneaux fibro ciment amiantés/pose couverture type bac acier/pose de lanterneaux/remplacement chéneaux/réfection éclairage.	347 400,00	<b>420 000,00</b>
Rénovation couverture régie bâtiment du CTM : réparation/renforcement /peinture antirouille de certains éléments de charpente; dépose couverture panneaux fibro ciment amiantés/pose couverture type bac acier/pose de lanterneaux/remplacement chéneaux/réfection éclairage.	421 800,00	
Changement des menuiseries des bureaux actuellement en aluminium	20 000,00	
Isolation vide sanitaire régie bâtiment : fourniture et pose d'un isolant type laine de roche 120mm R= 3.35	35 000,00	
Achat d'une perceuse à colonne	4 900,00	
Achat d'une scie à ruban pour serrurerie	5 700,00	

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
Finalisation du système d'alarme suite aux cambriolages de 2022 par une pose de détection de présence sur l'ensemble des services techniques	15 000,00	
Sono pour les commémorations	5 000,00	
Toupie	5 800,00	
	<b>860 600,00</b>	<b>420 000,00</b>
<b>Garage</b>		
Petit matériel (meuleuse, détecteur GNV, plateforme 5 marches ; plateforme 9 marches ; touret à meuler électrique	3 050,00	
Table élévatrice hydraulique	1 000,00	
Transpalette hydraulique	450,00	
	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Action de communication</b>		
Externalisation de la conception d'un site internet commun avec Mayenne Communauté	15 000,00	
	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>LA CALE</b>		
Chalet pliable d'occasion pour stockage: un grand de 6 m ou 2 petits	12 000,00	
	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Edifices cultuels et presbytère</b>		
Basilique Notre Dame crypte drainage et étanchéité + rejointement de la maçonnerie extérieure	217 287,00	
	<b>217 287</b>	<b>0,00</b>
<b>Cimetière</b>		
1 souffleur	480,00	
140 dalles de recouvrement pour les cavurnes	22 000,00	
120 cavurnes (au 24/01/24; slit 58 cavurnes libres. Moyenne 3/mois)Rupture au printemps 2025	100 000,00	
Végétalisation suite arrêt des produits phytosanitaires : végétaux, gazon, semis de jahère fleurie	10 000,00	
	<b>132 480,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Ecoles maternelles</b>		
Alarme Anti intrusion école Angellerie	2 000,00	
Lave vaisselle école Angellerie	4 200,00	
1 table de pique nique taille enfant école Angellerie	550,00	
	<b>6 750,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ecoles primaires</b>		
Alarme Anti intrusion école Jules Ferry	3 500,00	
	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Groupes scolaires</b>		
<b>APCP</b> Travaux de rénovation énergétique école P&M Curie primaire avec Maîtrise d'œuvre externe (10% des travaux HT) et SPS <b>Crédit de paiement n°2</b>	3 082 800,00	775 552,00
2 tables de pique nique adultes école Paul Eluard pour les activités sur les temps scolaires et périscolaires	2 900,00	
Alarme Anti intrusion école Paul Eluard	2 500,00	
Alarme Anti intrusion école PM Curie	1 500,00	
Lave vaisselle école PM Curie	4 200,00	

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
Jules Ferry Abri vélos toit plat, racks pour 9 vélos	6 570,00	
	<b>3 100 470,00</b>	<b>775 552,00</b>
<b>Restauration scolaire</b>		
Remplacement du second sèche linge par un plus gros de 13 kg	6 561,00	
Habillage chambre froide	10 800,00	
Vaisselle non plastique : écoles publiques; écoles privées; autres communes; ALSH; crèche	47 950,00	
	<b>65 311,00</b>	<b>0,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>Salle polyvalente</b>		
Remplacement matériel scénique à priorité économies d'énergies et mise aux normes	28 223,00	
Revêtement : alléger le gradin; dépose des panneaux en bois; dépose du sol existant; grattage de l'ancien terrain de tennis; repose d'une résine sur 530 m <sup>2</sup> du gradin au parquet	90 000,00	
	<b>118 223,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Les Chateliers</b>		
Travaux de chauffage par redimensionnement de la chaudière à gaz en réutilisant les chaudières gaz de l'école PM Curie	30 000,00	
	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Salles de sport</b>		
Poteaux de badminton pour 10 terrains salle Jules Ferry	6 500,00	
Poteaux de volley-ball salle Jules Ferry	4 000,00	
Modification circulation salle de musculation Jules Ferry - Réalisation ouverture et pose porte	10 000,00	
Conversion éclairage salle Jules Ferry en LED	25 000,00	
	<b>45 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Salles de tennis</b>		
Travaux de couverture salle de tennis n°1 : réparation/renforcement des éléments de charpente; dépose couverture bac acier/panneaux translucides et lanterneaux; pose couverture bac acier simple peau sans isolation; pose de lanterneaux; remplacement des chéneaux; rives/faitage.	190 000,00	
	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Stade municipal</b>		
Etanchéité du toit du club house sur 80m <sup>2</sup> (date de 1992)	20 000,00	
Stade municipal - stores occultants pour salle de réunion club house afin de vidéoprojecter de de bonnes conditions	0,00	
Tapis saut en hauteur	5 000,00	
Réalisation d'une aire de lavage pour le service espaces verts	1 100,00	
	<b>26 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Terrain de rugby</b>		
Terrassement et engazonnement de l'espace à proximité du terrain pour entraînement	30 000,00	
	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pumptrack</b>		
Végétaux pour les abords du Pumptrack	2 000,00	
	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Maison de la Petite Enfance</b>		
2 machines à laver de 7 et 11 kg et 3 sèches linge professionnels	25 000,00	16 130,00
10 lits à bareaux et 10 matelats	8 200,00	5 467,00
Totem et affichage du nom "BULLE D'EVEIL" facilitant le repérage de la structure	5 700,00	4 560,00
	<b>38 900,00</b>	<b>26 157,00</b>
<b>Maison de quartier Brossolette</b>		
Aménagement des abords de la maison de quartier - Brossolette "Les Possibles"	48 000,00	
	<b>48 000,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Logements sociaux</b>		
Charpente logements route d'Ambrières suite constat de capricornes qui ont détruit à 60% la charpente. Mise aux normes électriques	115 000,00	
Rénovation des salles de bain des 3 logements de la davière suite à signalement de fuites qui détériorent le plancher et plafond des entrées des logements	60 000,00	
Logements Perrouins rénovation solde marchés de travaux	1 500,00	
	<b>176 500,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

	DEPENSES	RECETTES
<b>Politique de la Ville</b>		
Revitalisation de Mayenne : études diverses (Pommier, Réseaux centre-ville et aménagement place Clémenceau)	50 000,00	
Echange Baudoin rue du Fauconnier	1 000,00	
	<b>51 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Aides aux façades</b>		
Subvention façades du centre-ville . Enveloppe annuelle	25 000,00	
	<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Eaux pluviales</b>		
Dévoisement eaux pluviales rue Emile Zola dans le cadre du schéma directeur	100 000,00	
Renouvellement/Renforcement réseaux divers	10 000,00	
	<b>110 000,00</b>	<b>0,00</b>

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Défense extérieure contre l'incendie DECI</b>		
Divers aménagements pour l'alimentation en eau des moyens du SDIS comme hameau de la Tricottière	15 000,00	
	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Propreté urbaine</b>		
Renouvellement du matériel : débroussailleuse à batterie, 4 batteries lithium, 2 souffleurs à batterie	2 750,00	
	<b>2 750,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Eclairage public</b>		
Solde final de la Convention TEM de 4,7M€	710 000,00	
	<b>710 000,00</b>	<b>0,00</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
<b>Aménagement de conteneurs pour la collecte des emballages recyclables</b>		
Fourniture de végétaux pour les abords des CSE suite aux travaux liés à la réorganisation des sites des points de collecte	15 000,00	
	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Mobilité</b>		
Arceaux vélos	12 500,00	5 000,00
	<b>12 500,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>Mobilier urbain</b>		
Bancs et corbeilles	10 000,00	
Remplacement aire de jeux Parc du Château par une aire de jeux inclusive	25 000,00	
Passerelle Parc des loisirs bois-métal avec garde-corps, piétons véhicules jusqu'à 3,5t, longueur 7m, largeur 3m	35 000,00	
Passerelle Parc des loisirs piétons avec garde-corps longueur 5 m, largeur 1,40m	12 000,00	
	<b>82 000,00</b>	<b>0,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>Aménagements</b>		
Aménagement boulevard MENDES France : travaux et EP par TE53	682 104,00	552 105,00
Plantations Bld Pierre Mendès France en arbres, arbustes, vivaces	14 000,00	
Maîtrise d'œuvre privée pour les études VRD	25 000,00	
Etude préalable aux différents projets d'aménagement (levés topo, constat huissier, diagnostics)	10 000,00	
Aménagement de sécurité <b>rue Saint Ouis</b> avec la création d'un plateau surélevé (400 m <sup>2</sup> à aménager avec la reprise des trottoirs et de la chaussée)	350 000,00	
Aménagement de voirie <b>Av Paul Guyard</b> pour améliorer et fluidifier la circulation sur le parking avec la mise en place de la signalétique adaptée Av Paul Guyard	15 000,00	
Aménagement <b>Rue de la Visitation</b> avec la suppression des bordures et une réfection global de la chaussée. Celle-ci étant impactée par les travaux de renouvellement de la conduite AEP et le réseau de chaleur	80 000,00	

Dépenses d'équipement 2024 :	DEPENSES	RECETTES
Aménagement et réfection de la chaussée <b>Rue du château Trompette</b> . Celle-ci étant impactée par les travaux de renouvellement de la conduite AEP, GAZ et le réseau de chaleur	110 000,00	
	<b>1 286 104,00</b>	<b>552 105,00</b>
<b>Voirie</b>		
Billeur manuel pour peinture	600,00	
Découpeuse thermique	1 000,00	
Détecteur H2S	250,00	
Pistolet électrique pour peinture routière	1 250,00	
Plateforme 7 marches avec stabilisateurs pour les petits travaux en hauteur	1 000,00	
	<b>4 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Parking du Château 3260 m<sup>2</sup></b>		
Résine sol et marquages	112 000,00	
Peinture des murs, plafonds et cages escalier	59 000,00	
	<b>171 000,00</b>	<b>0,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>Sanitaires publics</b>		
Travaux de démolition et empierrement des sanitaires de la gare	30 000,00	
	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Espaces verts</b>		
Broyeur multi-végétaux autotracté	7 500,00	
1 Enfouisseur de pierres et de vieux gazons en vue d'un réengazonnement	6 200,00	
Broyeur frontal pour tracteur	11 500,00	
Acquisition d'une barre de coupe et d'une faneuse-andaineuse	9 700,00	
Petit matériel de service : taille haie thermique et une batterie ultra lithium	1 900,00	
	<b>36 800,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL BUDGET GENERAL 2024</b>	<b>7 939 895,00</b>	<b>1 778 814,00</b>

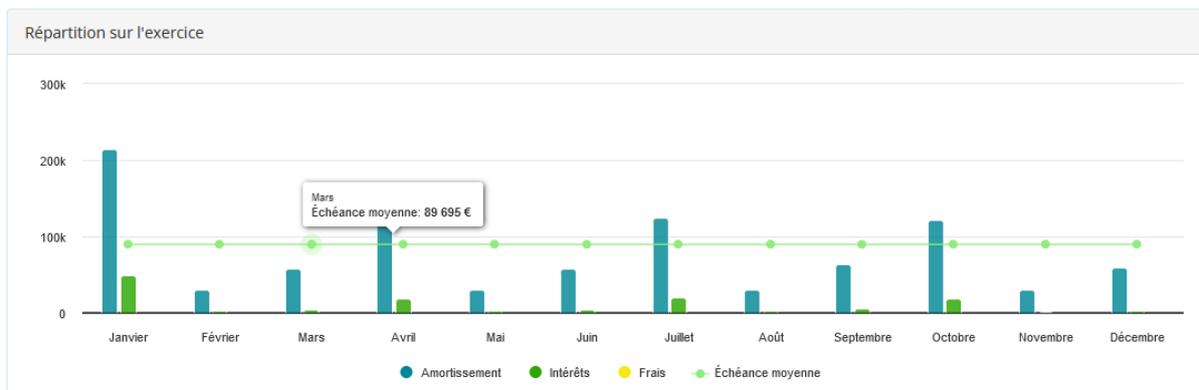
### 3) Les reports de 2023

Les **reports de crédits** correspondant aux devis signés (engagés comptablement) jusqu'au 31/12/ 2023 pour lesquels les travaux sont en cours ou à venir, sont inscrits à hauteur de **3 264 739 €**.

On trouve en particulier : les études liées au réseau de chaleur urbain (117 892 €), la rénovation de l'éclairage public par Territoire d'Energie (1 852 717 €), les aides versées pour les façades du centre-ville (38 603 €), les travaux Pierre Marie CURIE (315 114 €), les travaux en eaux pluviales (115 847 €), les équipements informatiques (47 975 €), les travaux de voirie (294 479 €), l'acquisition de véhicules (265 439 €), l'acquisition d'une passerelle parc des loisirs (33 335 €), une chambre froide pour la cuisine centrale (22 100 €), l'acquisition de terrain place Cheverus (9 000 €).

## V) La structure de la dette

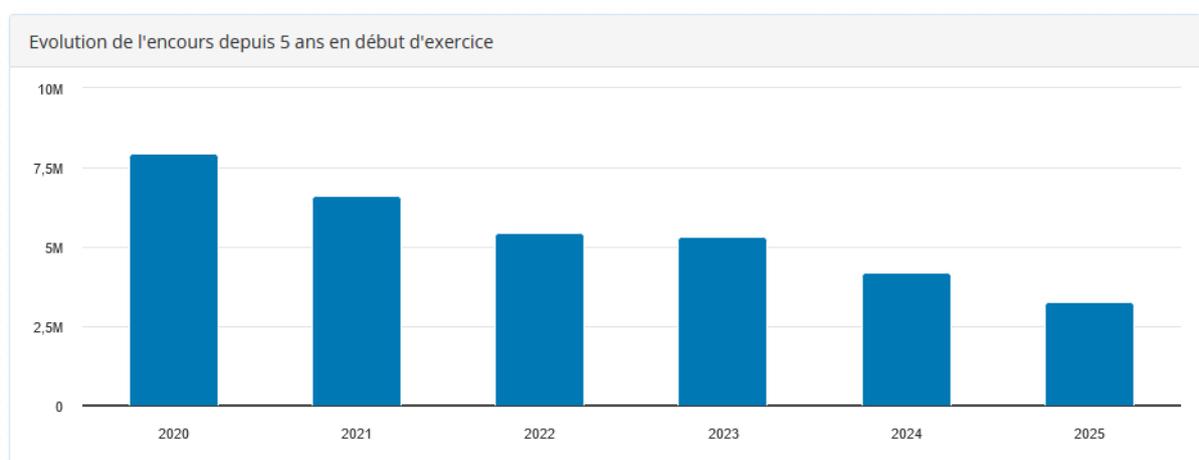
Sur l'exercice 2024 la répartition des frais du remboursement de la dette est la suivante (échéance moyenne mensuelle inférieure à 100 000 €)



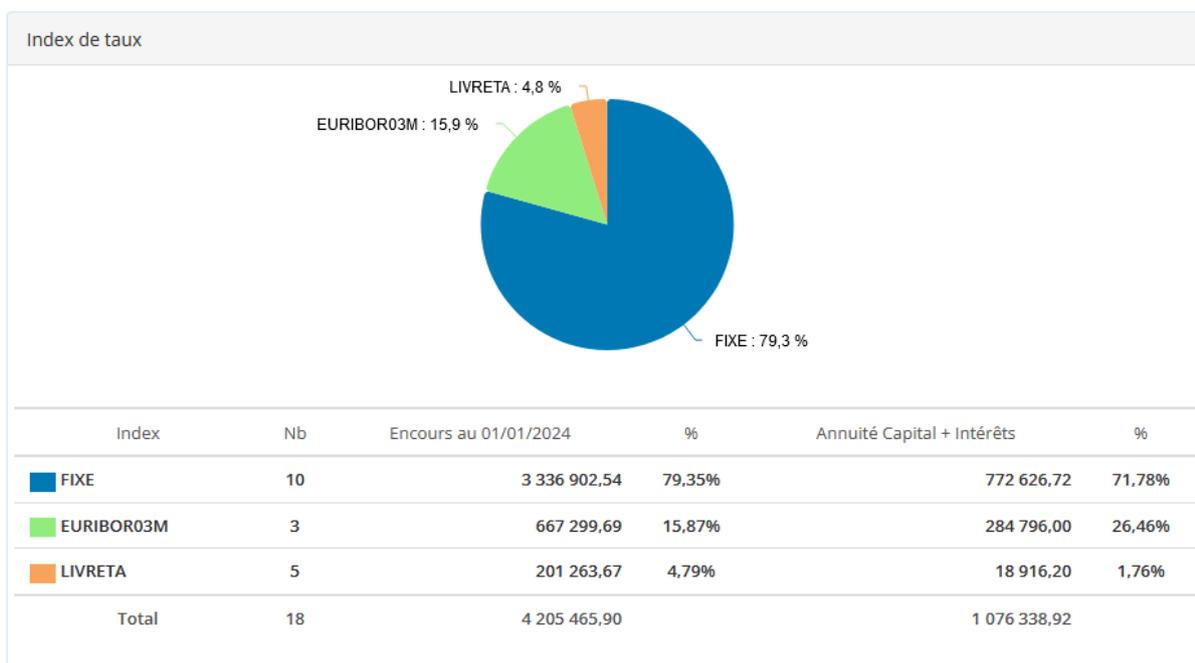
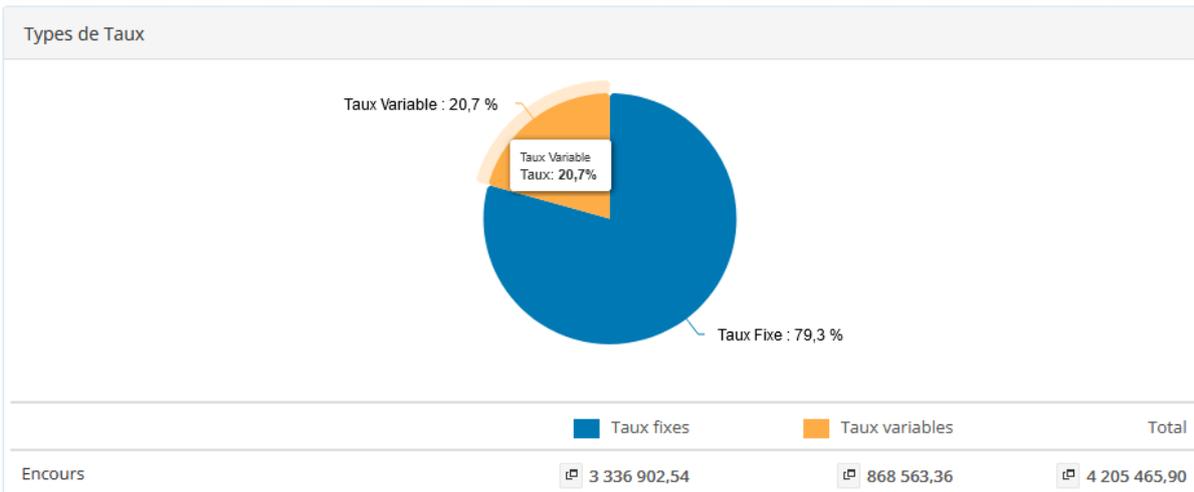
Charges Financières en 2024

Annuité	1 076 338,92	Amortissement	942 616,46	Intérêts Emprunts	133 722,46
---------	--------------	---------------	------------	-------------------	------------

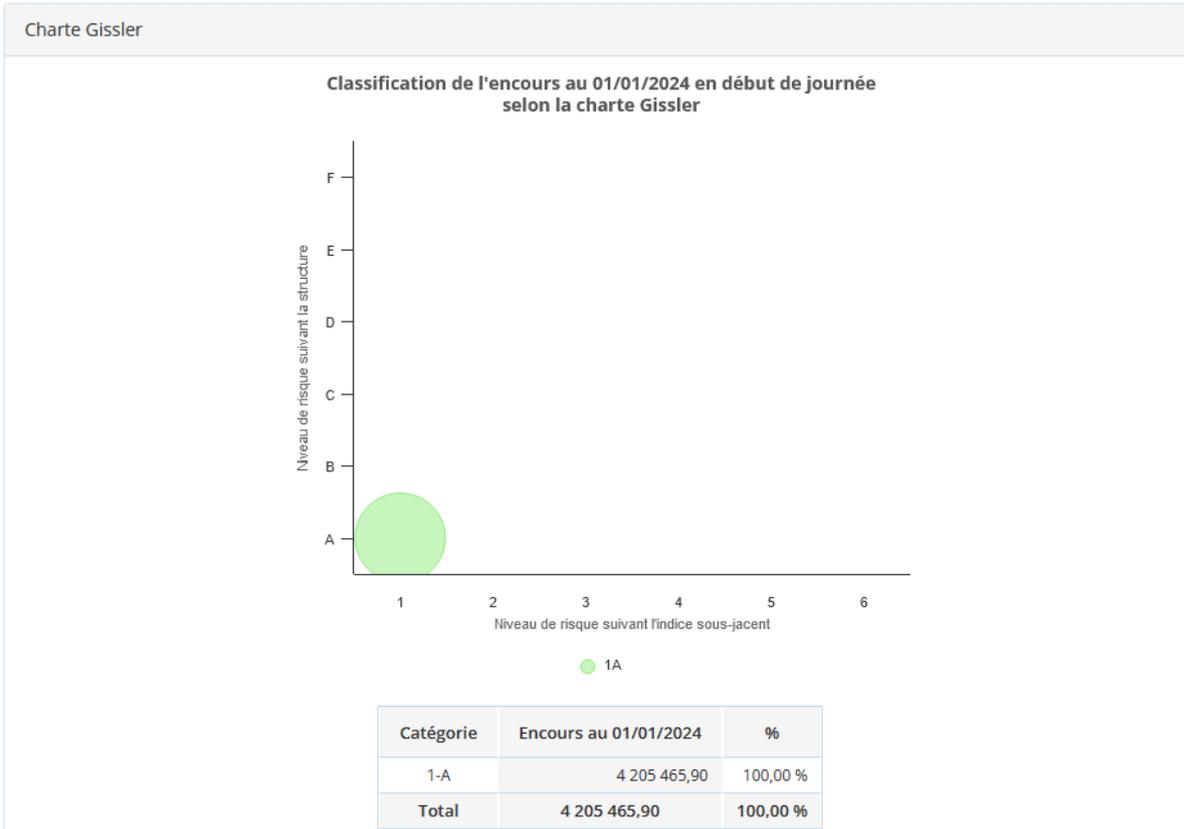
Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette de la Ville s'élève à **4 205 466 €** avec un taux moyen de l'exercice 3,39 % (il était de 3,32% au 1<sup>er</sup> janvier 2023) sur un total de 18 prêts (1 prêt s'est éteint en 2023).



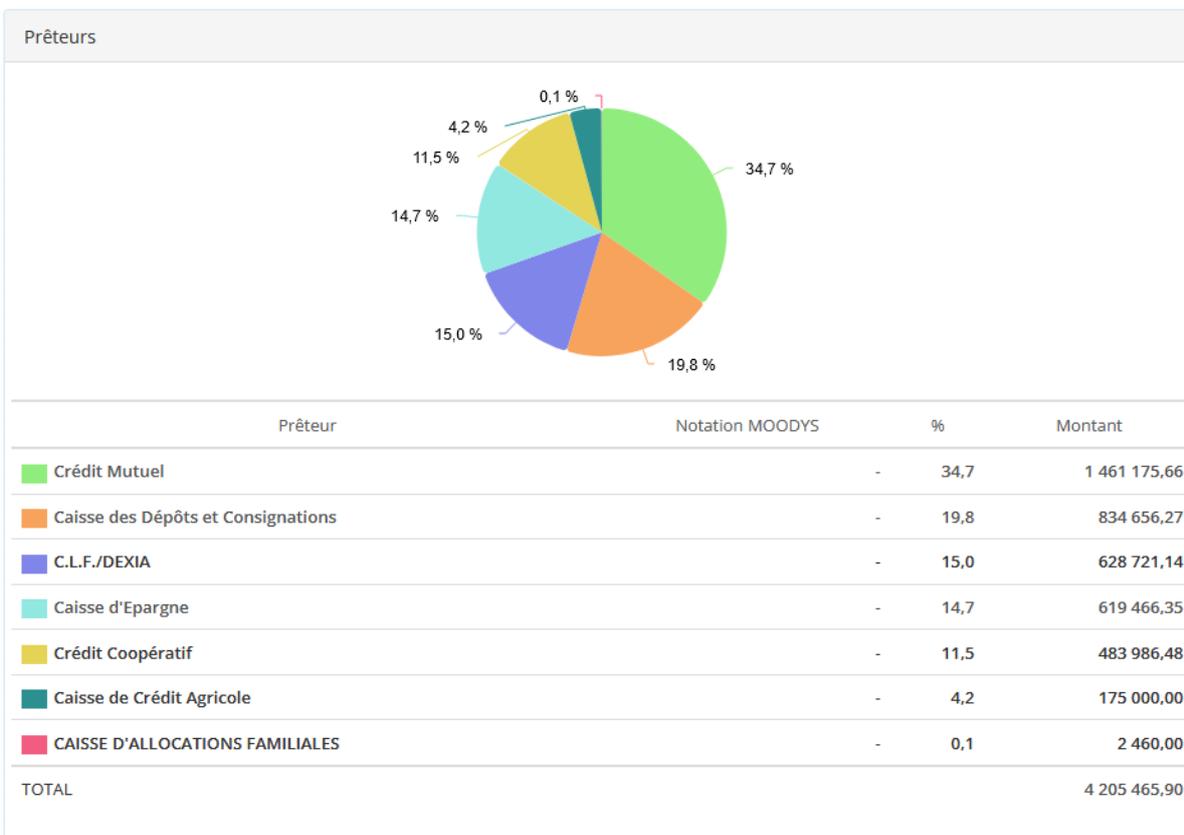
La répartition de notre dette par risque de taux est **équilibrée** :



C'est une dette **simple et sécurisée** selon la charte de bonne conduite.



Notre dette est détenue par une **large diversité** de prêteurs :



## VI) La Synthèse du budget 2024

Le budget comprend des opérations réelles et des opérations d'ordre qui correspondent à des écritures comptables internes sans flux financier. Elles sont comptablement **neutres** (dépenses = recettes). On trouve notamment les écritures liées aux amortissements des biens avec la constatation de la dépréciation du bien en dépense de fonctionnement et le dégagement de ressources pour renouveler ce bien en recette d'investissement.

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles	<b>16 518 131,00</b>	Recettes réelles	<b>18 287 776,97</b>
Dépenses d'ordre entre sections	<b>932 002,00</b>	Recettes d'ordre entre sections	<b>372 558,00</b>
Virement à la section d'investissement	<b>1 600 867,00</b>	Résultat reporté de 2023	<b>390 665,03</b>
<b>19 051 000,00 €</b>		<b>19 051 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles	<b>12 148 834,69</b>	Recettes réelles	<b>3 390 810,28</b>
Dépenses d'ordre	<b>372 558,00</b>	Recettes d'ordre	<b>932 002,00</b>
Résultat reporté de 2023	<b>1 203 126,31</b>	Besoin de financement de 2023	<b>2 800 839,72</b>
		Virement de la section de fonctionnement	<b>1 600 867,00</b>
		Emprunt d'équilibre 2024	<b>5 000 000,00</b>
<b>13 724 519,00 €</b>		<b>13 724 519,00 €</b>	

## VII) LES RATIOS

<b>INFORMATIONS STATISTIQUES Insee 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (municipale et comptée à part)	<b>13 577</b>
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
<b>Communauté de Communes de MAYENNE COMMUNAUTÉ</b>	

<b>INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS</b>		<b>Valeurs</b>
		<b>Ville de Mayenne</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population	<b>1 198</b>
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	<b>1 376</b>
3	Dépenses d'équipement brut / Population	<b>585</b>
4	Encours de dette / Population	<b>310</b>
5	Dotations globales de fonctionnement notifiées (1) / Population	<b>94</b>

Conseil Municipal du 11 avril 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Publication : 16/04/2024

6	Dépenses de personnel nettes(2) / Dépenses réelles de fonctionnement	53,3%
7	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes (marge d'autofinancement courant)	93,5%
8	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	42,5%
9	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (taux d'endettement)	22,5%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	9,5 %

(1) DGF notifiée (DGF= dotation forfaitaire+DSU+DSR+DNP)

(2) Dépenses de personnel (012) - mises à disposition (7084)

## VIII) LES BUDGETS ET LA DETTE CONSOLIDÉS

	<b>Budget global 2024</b>	<b>Encours de dette au 1er janvier 2024</b>
Budget principal	32 775 519 €	4 205 466 €
Budget annexe Eau et assainissement	2 667 428 €	319 122 €
Budget annexe des Pompes Funèbres	2 236 962 €	53 637 €
Budget annexe du crématorium	4 872 386 €	41 566 €
Budget annexe du réseau de chaleur urbain	1 071 187 €	- €
	<b>43 623 482 €</b>	<b>4 619 791 €</b>
Population INSEE	13 577	13 577
Montants par habitant de Mayenne	<b>3 213 €</b>	<b>340 €</b>
Moyenne de la strate connue (DGFIP 2022)		<b>800 €</b>